

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes**

Jeudi 12 mars 2015

\*Application de l'art. 152 du règlement

l'on déborde un peu sur la politique des personnes handicapées aussi. Il y a un tas de structures que l'on pourrait auditionner. À un moment, il faut juste que l'on se positionne.

J'avais noté l'Association belge de femmes chefs d'entreprise, les centres de Vie féminine. Il y a un tas de structures. Il faut juste qu'à un moment, on se raccroche à quelque chose.

**Mme la Présidente.** - L'inégalité des genres au sein même de ces associations, de ces ateliers protégés, je situe très bien la problématique. Maintenant, je pense qu'il faudrait que l'on décide des acteurs que nous allons auditionner la prochaine fois, c'est-à-dire le 23 avril, sur le thème de l'inégalité salariale, si vous le voulez bien, si vous êtes d'accord avec cela. À l'issue des débats, on pourra discuter de la méthodologie parce que nous avons quelques idées. Je voulais échanger avec vous pour que ce travail d'auditions ait des répercussions aussi bien comme travail en amont par rapport à la ligne politique que M. le Ministre suivra ensuite, et également par rapport à ce qu'il peut être répercuté en séance plénière où on a aussi des idées de commissions conjointes.

Cela, si vous le voulez bien, on le discutera à l'issue des débats.

Maintenant, sur le thème de l'égalité salariale, ou l'inégalité salariale, si tout le monde est d'accord sur ce point, on a des associations qui se distinguent plus et qui correspondraient donc davantage à ce thème, comme Gender at Work.

On a des associations qui se distinguent plus et qui correspondraient donc davantage à ce thème, comme Genderatwork. C'est l'association spécialiste par rapport à cette thématique. Êtes-vous d'accord que l'on auditionne quelqu'un de cette association-là ?

Dans celles que vous aviez proposées, Madame Baltus-Möres, y en avait-il une qui se consacrait spécialement à cette thématique-là ?

Réseau Flora était également une association qui était assez pointue à ce sujet-là.

La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - UNISOC est une organisation à inviter.

**Mme la Présidente.** - C'est d'accord pour moi.

Tout le monde est-il d'accord avec cela ?

On part sur l'audition de trois associations la prochaine fois.

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - La proposition de l'IWEPS pour avoir une vision d'ensemble, une vision statistique et méthodologique éventuellement ? Ils ont déjà produit des choses, mais je n'ai pas en tête le nom de la personne chargée des études de genre.

**Mme la Présidente.** - Si tout le monde est d'accord avec cela et que personne ne s'y oppose, on part avec quatre auditions pour le comité du 23 avril prochain. On vous tiendra au courant des intervenants qui seront amenés à venir faire leur présentation.

## AUDITION

### LES JEUNES PARENTS CÉLIBATAIRES PRÉCARISÉS

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les auditions dans le cadre des jeunes parents célibataires précarisés.

#### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - Mme Moucheron est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Merci beaucoup à toutes les quatre pour votre présence, on peut enfin passer aux auditions. Je vous prie de nous excuser pour ce délai d'attente, c'est une question d'organisation et de respect des quorums et des procédures.

#### *Audition de Mme Xhaufnaire, chargée de mission auprès de la Fédération des CPAS*

**Mme la Présidente.** - Nous allons commencer par auditionner Mme Xhaufnaire. Vous êtes chargée de mission auprès de la Fédération des CPAS. Comme je l'ai dit dans mon introduction, les CPAS voient souvent ce genre de public arriver et leur demander de l'aide. Vous êtes en première ligne pour faire face aux jeunes parents. Je dis « jeunes parents » parce qu'il y a 85 % de femmes concernées par cela, mais il y a aussi des hommes célibataires avec des enfants à charge qui font face à la précarité et qui éprouvent de grandes difficultés ; que ce soit au niveau alimentaire ou au niveau de la recherche d'un logement. On voulait vraiment avoir votre point de vue là-dessus.

La parole est à Mme Xhaufnaire.

**Mme Xhaufnaire,** chargée de mission auprès de la Fédération des CPAS. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, déjà je souhaite vous remercier pour votre invitation. Je vous ai préparé en guise de cadrage et dans l'attente de vos questions une

présentation en trois volets : un premier volet plus statistique, une deuxième partie plus ciblée sur les CPAS et en troisième lieu quelques recommandations qui pourraient être utiles à vos travaux.

Pour commencer, parler de jeunes parents célibataires, c'est parler de familles monoparentales. C'est dans la majorité des cas, les chiffres le confirment, parler de femmes en précarité. Il y a également des hommes, mais on le verra des chiffres, majoritairement ce sont tout de même des femmes. Cela s'explique certainement par l'inégalité persistante entre les hommes et les femmes, la répartition des rôles familiaux, mais aussi par les difficultés des femmes à concilier vie professionnelle, vie privée et familiale.

Les modifications des configurations familiales amènent de plus en plus de familles à être en situation de monoparentalité. Les études s'accordent sur le fait qu'à l'heure d'aujourd'hui plus ou moins un tiers des ménages belges est une famille monoparentale. Derrière ces familles, il y a des enfants soit, un enfant sur quatre qui grandit dans une famille monoparentale.

Si on parle de la situation de précarité de ces familles, le baromètre interfédéral de la pauvreté démontre qu'elles sont particulièrement fragilisées et qu'elles sont 34 % à connaître un risque de pauvreté, tandis qu'elles sont seulement 15 % quand elles sont des familles duoparentales. Elles sont donc deux fois plus exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

Étant donné les non-évolutions dans la répartition des genres, les femmes restent les principales pourvoyeuses de soins et sont dès lors sujettes à de nombreuses contraintes et obligations envers leurs proches les mettant en difficulté dans leur recherche d'emploi et leur capacité d'autonomie financière.

Les familles monoparentales sont des femmes généralement, des mères seules avec leurs enfants. Les chiffres nous révèlent cette réalité qui est véridique dans huit cas sur 10. Ces femmes cumulent inégalité de genre et inégalité sociale, ce qui les rend très vulnérables et accroît d'autant plus leurs difficultés à s'insérer dans une vie professionnelle.

D'où l'intérêt, en tout cas pour nous, que votre comité ait mis à l'ordre du jour de ses travaux la question de la monoparentalité et de la précarité.

Il est impossible dans cette première partie pour moi de dresser un tableau exhaustif de l'ensemble de la réalité des femmes pauvres. J'ai donc souhaité mettre en exergue quelques données chiffrées sur la réalité d'emploi ou plutôt de non-emploi de ces femmes, et in fine leur réalité en termes de pouvoir d'achat.

Deux points d'attention majeurs.

L'impact de la maternité et la présence d'enfant en bas âge sur la situation d'emploi des femmes. Les

chiffres montrent que près de 70 % des femmes en couple avec un enfant de moins de trois ans sont à l'emploi, alors qu'elles ne sont plus que 42 % à travailler quand elles sont en situation de monoparentalité. Il y a donc une inégalité manifeste avec près de 30 points de différence entre ces femmes. L'effet de présence d'un enfant en bas âge est significatif sur l'emploi.

Nous n'avons pas le temps de développer ici l'impact sur la réduction du temps de travail, mais la question des temps partiels, et cetera est significative. Le message important que la Fédération des CPAS voulait faire passer, c'est que les femmes en situation de monoparentalité ne peuvent pas survivre financièrement en acceptant un emploi à temps partiel.

Le deuxième point d'attention est le lien entre monoparentalité et chômage. Comme vous pouvez vous l'imaginer, les familles monoparentales sont sur-représentées dans les chiffres du chômage. Les femmes seules avec enfant sont un peu plus de 60 % à être au chômage, soit trois fois plus que les femmes en couple. Encore une fois, il s'agit pour notre fédération d'attirer sur votre attention sur le drame social qui se déroule actuellement sous nos yeux et dont les femmes paient le plus lourd tribut.

Comme vous le disiez justement avant de commencer cette séance, les chiffres révélés par l'ONEM la semaine dernière nous montrent que sur les 18 000 fins de droit depuis l'entrée en vigueur de la mesure, deux tiers touchent des femmes. Sanction, exclusion, fin de droits et bientôt dégressivité du chômage sont autant de mesures qui appauvrissent plus particulièrement les femmes.

D'une analyse de quelques cas particuliers issus des demandes relatives aux fins de droits aux allocations qui arrivent dans les CPAS, il ressort que la diminution de revenus peut aller jusqu'à 49 %. Soit une perte pour la personne de près de la moitié de ses revenus. La fédération est prête, si le Gouvernement ou d'autres acteurs veulent la soutenir pour ce faire, à investiguer ces questions d'un point de vue plus qualitatif.

J'en viens à la deuxième partie de mon intervention plus ciblée sur les CPAS avec une première question : monoparentalité et CPAS, quelle réalité chiffrée ? Les chiffres dont nous disposons à ce sujet gagneraient à être actualisés puisqu'ils datent de 2009 et 2011, mais ils sont néanmoins parlants.

Il apparaît que 4,4 % des familles monoparentales belges sont bénéficiaires d'un revenu d'intégration. Ces familles monoparentales sont sur-représentées par rapport aux familles duoparentales qui ne sont bénéficiaires d'un RI que dans 0,4 % des cas. Cela signifie qu'il y a 11 fois plus de familles monoparentales qui font appel aux CPAS que de familles duoparentales. C'est colossal, vous en conviendrez.

Si l'on fait un focus sur les familles avec enfants aidés par le CPAS, on compte un peu plus de la moitié de familles monoparentales : 54 %. Cette sur-représentation des familles monoparentales parmi les familles aidées par le CPAS est à mettre en parallèle avec le risque accru de pauvreté pour ces familles. Parmi ces parents isolés, on retrouve une fois encore principalement des femmes, à 81 %. Femmes qui sont par ailleurs majoritairement représentées dans le public CPAS toutes catégories confondues.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il faut toujours avoir en tête que derrière ces familles, il y a des enfants. Ce ne sont pas moins de 32 366 enfants qui sont concernés en Wallonie. Ces enfants vivent majoritairement sous le seuil de pauvreté avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur leur bien-être ici et maintenant, et sur leur développement futur.

Comme l'a si bien dit le délégué général aux droits de l'enfant : « Aucun droit de l'enfant ne résiste à la pauvreté ». Mais cette assertion est également vraie pour les adultes. Pour nous, parler de pauvreté infantile c'est parler de pauvreté tout court puisque le premier milieu de vie de l'enfant et son premier éducateur, ce sont ses parents.

L'article 57 de la loi organique des CPAS relative aux missions précise que : « Le CPAS a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité ». À cet effet, il nous semble utile de faire appel à vos notions de systémique et de rappeler qu'une famille fonctionne comme un système. On ne peut donc pas comprendre les individus qui la composent sans considérer la famille dans son ensemble.

On ne résoudra dès lors jamais la question de la pauvreté infantile si on ne prend pas en compte l'environnement de vie de l'enfant. Il faut donc s'attaquer, avec la même énergie, à la pauvreté des parents. L'état de précarité de ces familles – tout le monde le sait – a des causes et des conséquences multi factorielles – niveau de formation plus faible, des problèmes de santé, des problèmes de logement, de mobilité et des tas d'autres.

Pour nous, le triptyque éducation formation et emploi, est un levier évident pour permettre à ces mères célibataires d'améliorer leur situation de précarité.

En tant que Fédération des CPAS, nous pensons que les politiques publiques ne peuvent se construire sans les personnes concernées et les institutions qui travaillent pour et avec elles. Dans ce cadre, il est sans doute important que vous, parlementaires, soyez extrêmement sensibles à la parole de ces personnes, mais aussi à la parole des acteurs en contact quotidien avec leur réalité de vie.

Je ne pourrais pas terminer ce passage en revue des données chiffrées sans rappeler que derrière ces

statistiques, il y a des personnes, des hommes et des femmes, des citoyens pauvres. Cette pauvreté a des répercussions sur tout leur environnement, la nourriture qu'ils mangent, les vêtements qu'ils portent, leurs amis, leurs loisirs. Tout, jusqu'à l'air qu'ils respirent sont empreints de cette inégalité et il en va de même pour leurs enfants. Pour illustrer ce propos, je voudrais me faire le relai de la parole de ces personnes. Lors d'une étude sur le panier de la ménagère pauvre, notre fédération des CPAS était allée à la rencontre de ces femmes bénéficiaires du revenu d'intégration et souvent seules avec leurs enfants. Ce qu'elles nous disaient alors vaut d'être relayé afin d'avoir bien conscience de cette vie où la privation se fait au quotidien. Ce n'est pas régulièrement que l'on doit se passer des choses, c'est tout le temps. Elles essayent de donner priorité à la nourriture, mais là aussi, des choses se posent – de la viande ou pas ? Mes enfants et pas moi. Il n'est jamais acceptable pour une société, d'avoir à choisir entre ses enfants et soi.

Les relations sociales sont aussi affectées par la pauvreté. En effet, beaucoup d'entre elles ne rencontrent plus leurs amis et leur famille, par honte. Comment supporter de ne plus recevoir ses enfants, faute de les accueillir autour d'un repas ? Comment oser dire que l'on doit refuser toute sortie par manque d'argent ?

Une dame nous expliquait avoir épuisé toutes les excuses auprès de sa seule amie pour éviter d'être face à des dépenses ; refus d'aller au cinéma ou d'aller prendre un verre. Elle envisageait dès lors de se couper de cette amitié pour ne pas souffrir de la honte d'avouer. Il faut imaginer la difficulté de cette situation.

En ce qui concerne leur santé, elles postposent les soins jusqu'à être confrontées à l'urgence. L'urgence, c'est quand la vie est en danger.

Toutes nous ont également parlé de la question du chauffage. Se chauffer n'apparaît plus comme normal, mais comme un luxe. Ce problème est renforcé par la qualité médiocre de leur logement humide et proche de l'insalubrité. « Ma maison est tellement pourrie que je me sens comme une SDF chez moi ». « En hiver, ce qu'il y a de plus dur, c'est d'avoir froid tout le temps ». Ce sont des phrases que l'on entend. Que dire du sens qu'elles donnent à ces vies gâchées ? « Quand on est pauvre, on n'a pas d'histoire à raconter » ou « Le mot exclusion n'est pas assez fort. C'est plus que de l'indifférence, car en fait, on n'existe plus ».

Tout ceci nous ramène à l'article 1 de la loi organique des CPAS qui, je vous le rappelle, est : « Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ». Peut-on parler, pour ces familles monoparentales bénéficiaires des CPAS, de vie digne ? Les CPAS font de leur mieux, mais avec des moyens limités que l'on connaît.

Passé ces constats, j'en viens donc la troisième partie de mon intervention, la plus essentielle, l'opportunité donnée aujourd'hui à la Fédération des CPAS, d'émettre des recommandations. Bien que des mesures politiques aient été prises ces dernières années pour lutter contre la pauvreté, le chemin qu'il reste à parcourir est encore long et nécessitera une volonté politique forte. Il est crucial de développer des politiques structurelles qui permettent d'offrir un revenu ou un cadre de vie suffisant pour mener une vie décente et pour élever ses enfants dans un environnement épanouissant et émancipateur. À ce titre, voici les recommandations prioritaires que nous espérons que vous pourrez faire vôtres.

Premièrement, en matière de revenus, il faut faire en sorte que les mesures prises en matière d'emploi ne puissent aggraver la situation de revenus des personnes – sanction, dégressivité, fin de droits. Ces mesures, vous le comprenez aisément, font entrer de nouveaux publics dans la pauvreté ou durcit la réalité de ceux qui y sont déjà confrontés. Quant aux CPAS – institutions résiduelles – ils voient leur domaine d'actions démultiplié sans moyen suffisant. Nous vous demandons de *screener* l'ensemble des mesures politiques pour veiller à ce qu'aucune mesure supplémentaire ne puisse aboutir à une réduction de revenus tels que les personnes concernées ne doivent faire appel à un revenu complémentaire octroyé par le CPAS.

Toujours en matière de revenus, il faut veiller à ce que les politiques sociales de base soient les plus universelles possible en proposant des mécanismes de protection à l'ensemble de la population et non d'emblée, à telle ou telle fraction – les pauvres ou les jeunes, par exemple.

En sus des politiques générales qui doivent être inclusives, il faut dégager des moyens complémentaires pour soutenir des politiques de discrimination positive. Enfin – et c'est sans doute une manière de sortir des pièges dans lesquels les familles précarisées sont empêtrées – les politiques sociales devraient toujours être fondées sur une logique de revenus et non sur une logique de statut. C'est un message qui sous-tend toutes les réflexions qui peuvent être menées toujours fondé sur une logique de revenus et non de statut.

Notre seconde recommandation aurait pu être le logement qui est une préoccupation importante, qui mériterait vraiment d'être davantage détaillée, mais nous avons choisi de lier cette problématique du logement à la question de l'individualisation des droits. Il est plus que nécessaire de progresser sur cette question de l'individualisation des droits. Nous réclamons ce changement de paradigme depuis trop longtemps. Un premier pas pourrait être franchi en la matière, en mettant fin aux différents mécanismes qui sanctionnent la cohabitation dans toute la législation sociale. De notre côté, nous sommes favorables à la révision des

catégories relatives au revenu d'intégration pour mieux les adapter à la composition des ménages.

Notre troisième recommandation concerne l'emploi. En cette matière, nous souhaitons attirer votre attention sur la question des pièges à l'emploi. En effet, il peut être difficile à une femme avec un ou deux enfants en bas âge de trouver une solution d'accueil pour ses enfants et d'être disponible à certaines heures de la journée afin d'aller travailler. En outre, si elle parvient tout de même à s'organiser, elle s'attend naturellement à obtenir une amélioration de sa situation initiale et notamment sur le plan financier. Or, aussi étrange que cela puisse paraître, cela n'est pas nécessairement le cas. Il arrive que si la personne fait un calcul rationnel, elle doit malheureusement constater qu'aller travailler va lui faire perdre de l'argent. C'est le terrifiant piège à l'emploi. C'est une situation où l'incitant pour le demandeur d'emploi, à chercher ou accepter un emploi est insignifiant, voire inexistant.

Il est très difficile de déterminer un seuil à partir duquel une personne considérera un travail comme étant attractif tant nous entrons ici, dans un domaine subjectif. Néanmoins, nous nous basons sur les positions déjà prises en ce domaine. Nous pourrions considérer qu'il y a un intérêt à aller travailler quand les revenus du travail sont équivalents à 120 % de l'allocation de base. Dans le cas qui me préoccupe ici, notre allocation de base entend le revenu d'intégration. Dans l'étude comparative que la Fédération des CPAS de Wallonie a réalisée en 2012, on voit que le bénéfice du travail varie en fonction des spécificités familiales. Pour un isolé, quand il reprend un travail, la valorisation financière dépasse de 6 % l'indice que nous avons pris comme incitant au travail alors que pour le parent monoparental, au contraire, il n'a aucun intérêt à aller travailler. Il subit même une perte sur le net disponible de 35 %, soit environ 152 euros par mois, s'il choisit de travailler. Cela est lié à la perte d'avantages tels que les allocations familiales majorées ou à de nouveaux frais qui sont engendrés par le fait de travailler, comme l'accueil des enfants, et cetera. Pour lever ces freins, des mesures doivent encore être prises et à ce titre, nous recommandons une revalorisation salariale suffisante pour rendre l'emploi attractif et la prise en compte de la situation de la personne dans les politiques généralistes de l'emploi. La Fédération des CPAS plaide à cet effet pour que la politique de mise à l'emploi puisse mieux prendre en compte la situation de monoparentalité afin que les emplois proposés soient compatibles avec les contraintes familiales importantes de ces femmes. Actuellement, nombre de ces femmes subissent une pression importante pour accepter des emplois qui sont incompatibles avec leur réalité de vie.

La quatrième recommandation concerne l'énergie. Nous savons à quel point ce poste est problématique pour le budget des personnes précaires. Globalement, la Fédération des CPAS plaide pour la création d'un dispositif permettant aux situations en situation de



précarité énergétique, en fonction du niveau de revenu, d'obtenir une aide, et ce, quel que soit le combustible utilisé. Pour l'instant, ces aides portent sur des statuts et non sur des niveaux de revenus et il y a des restrictions au niveau des combustibles. En ce qui concerne le décret électricité, les CPAS sollicitent l'intervention du Fonds énergie régional afin de financer les missions qui leur sont confiées dans ce cadre, mais également leur travail préventif et d'accompagnement indispensable pour les ménages en situation de précarité énergétique. Pour l'instant, tout ce travail d'accompagnement n'est pas valorisé.

Enfin, en ce qui concerne la modification du système des primes et prêts à taux zéro, nous attirons votre attention sur le besoin d'élargir l'enveloppe globale de la prime Mebar au titre de première nécessité pour les ménages précaires et sur l'accès des locataires disposant des revenus précaires au prêt Écopack à taux zéro.

Notre cinquième et dernière recommandation concerne les enfants. Tous les enfants doivent jouir des mêmes droits. Or, les inégalités entre enfants et jeunes d'une même génération s'accroissent. La fédération recommande donc l'accès de tous les enfants, mais prioritairement des enfants de familles socio-économiquement défavorisées à trois choses.

Le premier accès est l'accès à un accueil de qualité en crèche. Pour ce faire, il faut avoir la volonté que l'accueil des jeunes enfants de 0 à 36 mois, en crèche, soit un droit effectif pour tous, en augmentant de manière importante et rapide l'accueil des enfants de 18 à 36 mois.

Il faut que les enfants issus de familles monoparentales et encore plus de familles monoparentales précaires puissent effectivement fréquenter ces crèches. D'une part, parce que cette fréquentation a un impact positif sur les enfants au niveau de leur socialisation, de leur appréhension de la culture scolaire, de leur développement cognitif mais aussi parce que cela aura un impact positif sur la disponibilité des parents.

Des pistes concrètes seraient de soutenir davantage les entités locales pauvres, comme les communes et les CPAS, dans la construction de milieux d'accueil publics, de rendre plus progressive la participation financière des parents et d'augmenter, comme c'est le cas en Flandre, la priorité donnée à l'accueil des enfants fragilisés.

Nous insistons sur le fait que ces milieux d'accueil ne doivent jamais devenir des ghettos et doivent, dès lors, respecter les principes de mixité sociale.

Enfin, ces crèches doivent également être accessibles pour les enfants de personnes en formation. À ce titre, elles doivent être flexibles dans leurs modalités de fonctionnement.

Le deuxième accès important pour les enfants est l'accès à l'éducation. À ce titre, nous souhaitons mentionner la question du coût de la scolarité qui reste entière et particulièrement problématique pour ces familles monoparentales. En effet, les CPAS sont sollicités par les familles pour des frais scolaires alors que l'école est censée être gratuite.

Nous souhaitons aussi insister sur l'inadéquation des horaires de l'école aux horaires de travail. Pour les femmes seules, il faut trouver des solutions afin qu'un accueil extrascolaire de qualité et gratuit soit proposé. Pareillement, les devoirs à domicile accroissent les inégalités. Une internalisation de ceux-ci dans le cadre scolaire ou une étude dirigée gratuite serait de nature à aider femmes et enfants.

Enfin, le troisième accès est l'accès à l'épanouissement culturel et sportif des enfants pour lequel il y a encore, aujourd'hui, des freins très importants et des choix cornéliens à faire pour les familles pauvres.

En conclusion, en raison de la montée de la précarité, les demandes d'aides au CPAS vont croissantes. Les mesures prises en matière d'emploi sont en train de sanctionner lourdement et aveuglément les femmes. Certaines arrivent dans les CPAS mais un grand nombre n'y arrive pas et on ignore quelles sont leurs conditions de vie aujourd'hui.

On ne pourra pas aider et accompagner ces femmes, dans leur accès aux droits fondamentaux, avec des institutions faibles, éreintées ou déstabilisées. La fusion, fut-elle sur base volontaire, entre la commune et le CPAS est un exercice de tuyauterie dont la pertinence reste à démontrer.

Les personnes précarisées, aussi critiques puissent-elles être envers les institutions, et notamment, envers notre institution CPAS, l'ont bien compris. À travers le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté – et Mme Mahy le dirait mieux que moi – elles ont exprimé qu'elles n'étaient pas désireuses d'une suppression de l'institution CPAS. Au contraire, elles sont désireuses que le CPAS puisse travailler de manière encore plus qualitative – ce qui, dans le contexte actuel, devient extrêmement difficile.

En tant que députés régionaux, vous serez demain amenés à vous positionner sur cette fusion dont aucune étude n'a montré, par rapport à d'autres scénarios, une plus-value économique, une plus-value sociale mais aussi et surtout une plus-value pour les personnes les plus démunies.

Avec la fusion, on doit s'attendre à de lourds dommages collatéraux, notamment un risque de politisation des décisions, moins de moyens pour l'aide sociale, des décisions plus lentes et plus rares, la mise en péril du secret professionnel, entre autres choses.

La conclusion de mon intervention, une fois n'est pas coutume pour des Wallons, consistera à la lecture d'un passage de l'accord de gouvernement bruxellois que, je dois vous le dire, nous envions : « Les CPAS doivent rester les fers de lance de la politique publique sociale locale et être désignés en tant que coordinateur du Plan de lutte contre la pauvreté. Ce sont, en effet, les seuls acteurs institutionnels publics qui jouissent de deux qualités originales : ils prodiguent une aide individualisée et de proximité. Devant faire face à des besoins croissants et très divers, les CPAS doivent être continuellement renforcés afin de rencontrer au mieux les besoins de leurs usagers pour les sortir réellement de la pauvreté et leur procurer une autonomie sociale et économique. Pour les renforcer, le Gouvernement bruxellois encouragera les fusions des compétences concurrentes entre services communaux et ceux du CPAS, en supprimant les doubles emplois. Par ailleurs, le Gouvernement mènera la revalorisation de la profession de travailleur social de CPAS par l'augmentation de leurs barèmes, mais aussi par un soutien accru à leur formation continuée et leur supervision. Il convient, également de refinancer les CPAS, en soutenant leurs revendications légitimes et en visant à ce que l'État fédéral augmente progressivement le taux de remboursement des revenus d'intégration et les aides sociales équivalentes ». Cela laisse rêveur.

Je vous remercie pour votre attention et je reste à votre disposition pour toute question.

**Mme la Présidente.** - Je vous remercie, Madame Xhaufaire, pour cet exposé extrêmement complet.

Je ne pouvais que m'y retrouver parce qu'en tant qu'ancienne présidente de CPAS, à tous niveaux, j'ai effectivement vu ce genre de situations très difficiles que vous venez d'énoncer.

Je vous comprends également sur le plan de cette problématique de fusion, car une fusion n'est pas la même d'une commune à une autre et les effets ne seront pas les mêmes, si le CPAS de La Hulpe fusionnait avec la Commune de La Hulpe que si le CPAS de – je prends deux communes du Brabant wallon puisque je suis du Brabant wallon – de Braine-l'Alleud le faisait.

Ce sont des réalités que nous connaissons et ne vous inquiétez pas, il y aura des discussions, des études de faisabilité, et cetera pour étudier cela de plus près. Nous ne nous lancerons pas tête baissée dans ce genre de politique mais nous y serons attentifs.

C'est un exposé très intéressant. Je vous propose que l'on passe aux questions-réponses après les quatre exposés. Cela nous permettra d'effectuer des comparaisons et je pense que le débat n'en sera que plus riche.

*Audition de Mme Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté*

**Mme la Présidente.** - Madame Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Vous êtes aussi en première ligne pour témoigner.

La parole est à Mme Mahy.

**Mme Mahy,** Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. - Je vous remercie de nous avoir invités, d'avoir demandé à nous entendre sur un sujet aussi sensible que, si je regarde tous les mots : « Jeunes parents célibataires précarisés ».

La condition de « jeunes », à mon avis, dramatiquement est aggravante au jour d'aujourd'hui, alors que normalement, la jeunesse et les enfants devraient être les catégories de population sur lesquelles on investit le plus et sur lesquelles on projette le plus positif qui soit.

On se rend compte, aujourd'hui, que la condition de « jeunes », par rapport à certaines politiques structurelles mises en place, est une condition accablante par elle-même, ce qui est quand même troublant dans une société qui a à investir sur ces générations à venir.

Le deuxième élément que je voulais dire avant de commencer à lire, en partie, la note... Je vais la lire toute... Je vais peut-être la lire au lieu de la lire. Au niveau du Réseau Wallon, il y a eu un intérêt dans les associations à ce qu'il y ait une consultation par rapport à cette thématique. Certaines associations se sont mises ou remises au travail sur la thématique pour actualiser des choses. On se permettra donc – et vous en ferez l'usage que vous voulez – de vous alimenter dans les jours qui viennent, avec les apports qui auront été engrangés, issus des associations qui n'ont pas pu réaliser le travail pour cette date. Simplement parce qu'elles ont inscrit cela dans l'ensemble de leurs agendas. En tout cas, cela a réveillé un intérêt certain.

Je vais commencer en lisant un témoignage. Je pense que cela pose les bases et c'est la manière dont on travaille au Réseau wallon. Nous travaillons avec les populations concernées. Je vais donc le faire comme cela.

C'est un témoignage très récent, d'il y a 15 jours ou trois semaines : « Pas facile tous les jours d'être mineur en autonomie et enceinte à 17 ans. Cette jeune femme suit des études dans le secondaire. Elle habite en studio, en très mauvais état. La personne du PMS qui la suit estime que le logement est un réel problème pour accueillir l'enfant qu'elle va avoir. Ensemble, elles rencontrent, au domicile de la jeune femme, une TMS de l'ONE. À cette époque, la jeune femme est immobilisée. Elle doit faire appel à une voisine pour faire les courses, n'ayant pas d'autres ressources, mais celle-ci, la voisine, a vidé son compte. Elle ne peut donc

plus lui faire confiance pour poursuivre. Elle a une amie qui lui rend visite, mais moins pour le moment, c'est la période des examens. L'isolement s'installe donc. Son amie est très importante pour elle pourtant, elles s'entraident beaucoup. La TMS constate l'état déplorable du logement, mais affirme qu'il faut se contenter de ce que l'on a. Puisqu'il y a pénurie de logements, il ne faut pas être trop difficile. Pour les courses, il faudra qu'elle ait recours à la débrouillardise et, s'il n'y a pas de solution de relogement, la dame du PMS propose de demander à ce que la jeune soit hospitalisée, vu son état et ses conditions de vie. La TMS répond à cette question : « On ne fait pas d'hospitalisation sociale ». Elle propose à la jeune femme de décider immédiatement d'aller vivre dans une maison maternelle, mais cette maison maternelle est loin de sa vie à elle, de son amie, du gynécologue, de son école et donc de l'ensemble du tissu associatif. La jeune femme dit qu'étant attentive à elle, cette solution ne lui convient pas. La TMS s'étonne que la jeune refuse l'aide proposée. Son enfant naît prématurément. Parallèlement, la jeune femme devient majeure dans les jours qui suivent. Elle doit impérativement, pour le bien de son enfant, quitter son logement. Elle est accueillie chez une personne informée de sa situation. C'est donc de l'aide privée. En parallèle, elle donne son renom à son logement. Elle a fait toutes les démarches en temps et en heure pour avoir une place dans une crèche, mais aucune n'a de place. Avoir un logement social n'est pas évidemment non plus. Quand elle devra reprendre l'école, elle n'aura pas de solution de garde ».

On a repris ce témoignage parce qu'il rassemble toutes les particularités des composantes : mineures, majeures, le rapport aux institutions, il n'y a pas de place. Quel est le secteur qui doit pallier à la place de l'autre ? Va-t-on aller à l'hôpital parce que l'on est mal logé ? Et cetera.

Ici, il n'y a aucune attention évidemment – on pourrait le croire – de pointer du doigt la TMS. Probablement qu'elle fait dans le cadre institutionnel limité qu'elle a, après on peut aussi avoir un point de vue sur la formation et la résistance que les gens de première ligne ont encore à la confrontation à la pauvreté, aujourd'hui, qui parfois les conduit à des positions endurcies pour elles-mêmes à se protéger et parce qu'elles sont, elles-mêmes, en incapacité d'arriver à trouver des solutions adaptées.

Je pense que c'est important de le dire aujourd'hui – ma voisine l'a dit au niveau du CPAS. Globalement, pour l'ensemble des acteurs de première ligne, dans toutes les matières où la pauvreté est permanente, il est très difficile d'être un acteur de terrain qui se sent bien dans sa peau. Sans compter qu'une partie de ces emplois-là sont des emplois avec des revenus précaires – j'entendais que vous aviez parlé des revenus tout à l'heure – les accueillantes à domicile sans statut avec des revenus précaires ; elles doivent accueillir pendant des heures et des heures. Cela joue dans les mêmes

problématiques.

En préalable, après le témoignage, je voulais restituer cette question dans le cœur du dysfonctionnement sociétal actuel important, que sont la précarité, la pauvreté et la pauvreté durable parce que cela me paraît important de le prendre sous l'angle des jeunes et de le restituer dans l'enjeu global. Car on pourrait aussi avoir des jugements qui s'installent par rapport à : comment se fait-il que l'on ait ou que l'on vive des grossesses aussi jeunes dans des contextes où l'on n'a pas les moyens pour vivre, et cetera. ? Ce ne serait-ce pas un manque de responsabilité ? Ne suffirait pas de faire de la prévention et d'avoir une bonne contraception pour que cela n'arrive plus jamais ?

Nous sommes convaincus que non, parce qu'il y a des éléments qui font que dans la vie de telles choses se passent. Cela tient à beaucoup d'autres choses que simplement la mécanique organisationnelle de se dire : « Je n'ai pas l'âge, ce n'est pas le bon moment, c'est peut être pas, et cetera ». Parfois, c'est la seule bonne manière – j'ai envie de dire – n d'envisager un investissement dans la vie que d'aller vers l'espoir à investir dans un enfant et donc dans une grossesse. Pour tout à chacun, on sait que réussir sa vie c'est un enjeu. Réussir sa vie comme un parent c'est déjà un défi, dans n'importe quelles conditions.

Réussir sa vie personnelle et éventuellement professionnelle en même temps que sa vie comme parent relève, aujourd'hui, d'une épreuve de force dans le cadre sociétal actuel qui est insécurisant, qui est rapide, rude et porteur d'une inégalité criante.

Selon que l'on dispose d'un accès ou d'un usage aux diverses richesses innombrable – matérielles, immatérielles, la connaissance, la culture, la prise en considération par la société, être reconnu dans un statut, tout ça fait partie des richesses – que l'on dispose moins, que l'on en dispose très peu, la traversée de la vie des parents et des enfants sera plus ou moins facile ou difficile. L'envie de se projeter dans du mieux à travers un enfant à venir peut sembler encore accessible quand on se vit hors de tout, c'est-à-dire que l'on se dit : « Cela on pourra, cela on va le réussir, cela on va le faire, cela c'est à soi, cela c'est un projet ». Lorsque l'on a été rejeté hors de tout et que l'ensemble du système reconnaît peu les personnes gravement installées dans la pauvreté.

Cela peut apparaître un peu comme un projet, comme son projet intime et comme son projet possible. Ce qui pourrait être compris comme de l'irresponsabilité dans une parenté très jeune, trop jeune, peut être lue comme la meilleure décision ou indécision, mais en tout cas prise par la personne dans les conditions de vie qui sont les siennes. C'est à partir de cette vision que nous proposons de réfléchir. Les gens font le mieux qu'ils peuvent avec les richesses diverses dont ils disposent. Ils posent les choix qu'ils peuvent ou ils assument les choix, les réalités qu'ils font exister en fonction de ces



richesses disponibles. Autrement dit, ils font du mieux qu'ils le peuvent.

C'est important pour décider de politiques à mettre en place de partir de ce point de vue là pour sortir des politiques sanctionnantes ou bien du regard de la classe moyenne qui pense pour les autres. Mais de partir de ce que les gens font et sont en train de faire en considérant que c'est le mieux possible. À partir de là, on peut grandir avec eux.

C'est le cadre sociétal géré, à travers les politiques publiques, qui a à construire et à organiser les choses de telle façon qu'une plus grande égalité d'accès aux diverses richesses conduise au plus grand nombre, en dehors de l'organisation de la vie dans le trop peu. Et donc enrayer les mécanismes d'appauvrissement avec tout ce qu'ils génèrent, et donc parfois avec des décisions qui sont le mieux possible dans un cadre appauvri, mais pas idéal si l'on avait pu se construire autrement et disposer d'autres ressources.

Lorsque les termes qui recouvrent les réalités abordées, lors de cette commission, évoquent des parents jeunes, célibataires et précarisés, on peut avoir l'impression de parler avant tout d'oiseaux pour le chat, compte tenu des évolutions du cadre sociétal actuel. Même s'il existe des services et dispositifs pertinents et professionnels pour accompagner ces jeunes parents – et j'y reviendrai plus tard dans les recommandations – il y a des manques en quantité, en diversité, en localisation de certains de ces services et en localisation, notamment par rapport à des populations particulièrement précarisées. Donc s'il faut offrir des services généralistes, il faut aussi avoir parfois des positions orientées, localisées et adressées à ceux qui en ont le plus besoin.

Pour une partie des autres services, il y a surcharge et donc incapacité d'absorber toutes les situations rencontrées – non l'a vu dans l'exemple.

Il peut aussi y avoir, à travers ces services qui existent, des manques de synergies, de complémentarité et de capacité à travailler de façon transversale. Par rapport à ce dernier point, j'aurais envie d'ajouter que le terrain invente la transversalité nécessaire que malheureusement il n'arrive pas à faire entendre et reconnaître à travers les dispositifs administratifs et financiers organisés par nos pouvoirs publics. Trop peu de transversalités existent au niveau des politiques wallonnes, trop peu de transversalités existent à l'intérieur des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, trop peu existent entre les deux niveaux de pouvoir pour mener à bien des politiques de bon sens sur le terrain. On a donc aujourd'hui une série d'associations qui flirtent avec les règles et jouent avec les frontières et les lignes pour arriver à rencontrer des besoins de ces populations, singulièrement dans le passage de minorité-majorité, donc dans la phase 16, 17, 25 ans – on pourrait même monter un peu en âge – mais

il y a un véritable problème là. Il y a un handicap sur les associations, dans leur manière de fonctionner, qui n'est pas dans leur fait, mais du fait du retard de vision, d'organisation et de manière de financer les choses au service de cette transversalité.

Il y a évidemment dans notre société, toutes les évolutions problématiques - on en a parlé ailleurs - mais je pense que ça mérite de peser dessus : les politiques actuelles de l'emploi, des revenus, l'hyperconditionnalité et l'hyperresponsabilisation face à la sécurité sociale et l'aide sociale, le poids que l'on fait peser sur les gens d'être responsables de vider les caisses en quelque sorte, comme s'ils étaient potentiellement, en ayant recourt au service public, comme s'ils y allaient joyeusement et comme s'ils le souhaitaient, plutôt que de bénéficier de droit. Donc du recul dans le cadre de certains droits, des nouvelles dispositions en matière de chômage singulièrement concernant les jeunes dans ce cas-ci, la perte de confiance de la population dans les institutions qui ne s'adressent plus à ces institutions. Cela peut être parce qu'elles ne connaissent pas, parce qu'elles ne savent pas, mais cela peut être aussi parce qu'elles ne veulent plus avoir de contacts avec ces institutions, parce que le rapport est trop rude, trop fort, trop déshabillant, et cetera. Et trop peu compréhensif. Tout cela conduit de plus en plus vers des pertes de droits sociaux, économiques, culturels, et cetera.

Et puis il y a, au-delà de cette évolution sociétale aujourd'hui, les politiques structurelles défailtantes dans le cadre de l'accès, et j'y reviendrai, au logement, à l'emploi, à une rémunération, à l'accueil de la petite enfance, à la mobilité, à l'enseignement, et cetera, qui, aujourd'hui, à la fois peuvent être défailtantes par la quantité, par l'approche qui est développée sur le terrain, mais par rapport à laquelle il est important d'avoir une veille pour ne pas sombrer dans une tendance à la vision exclusivement gestionnaire qui conduit parfois à des dispositions tirant vers une privatisation et vers le fait de mettre les services du non-marchand au service du marchand. Autrement dit, d'organiser davantage les politiques au service des familles exclusivement à une arrivée à l'emploi dans n'importe quelles conditions, avec pas nécessairement de bons revenus plutôt qu'au service du développement des populations, des jeunes et des enfants singulièrement.

Tout cela dans un contexte plus complexe pour les jeunes qui devraient se projeter dans un avenir une réalité. Ce sont nos générations futures. Donc, quels défis ! Je pense que vous avez une partie, avec d'autres de vos collègues, de la responsabilité pour essayer d'évoluer dans tout cela.

Vous le savez, la pauvreté on l'évalue au plan européen et donc on a des chiffres pour la Belgique et pour la Wallonie. Sur le plan financier, qu'a-t-on dans son portefeuille ? On l'évalue au plan de la déprivation matérielle des parents. Vous connaissez sans doute cela. Sait-on se chauffer correctement ? A-t-on un peu

d'argent pour un imprévu ?

On l'évalue au plan de la déprivation matérielle des parents. Vous connaissez sans doute cela. Voir si l'on sait se loger, se chauffer correctement, savoir si l'on a un peu d'argent d'avance pour un imprévu, et cetera.

Si l'on en est arrivé à devoir mesurer la déprivation matérielle, c'est qu'au-delà de ce que l'on a dans le portefeuille, on voit que les gens se privent spontanément d'eux-mêmes de tas de choses absolument nécessaires.

La mesure, maintenant, est bien plus inquiétante à l'once de la déprivation matérielle des enfants ; il y a des chiffres à ce sujet. On la mesure à la faible intensité de travail. Tous ces critères s'appliquent sur ces jeunes ménages précarisés. Au niveau du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, nous ajoutons une dimension qui n'est pas encore étudiée aujourd'hui au plan qualitatif et quantitatif. Nous nous évertuons à mener des travaux pour le faire faire et le faire admettre ; nous l'évaluons aussi à l'once de la déprivation de la vie privée.

Aujourd'hui, nous sommes dans un cadre sociétal qui, de plus en plus, oblige le « petit peuple », les appauvris, les gens en difficulté à devoir avoir une transparence totale sur l'organisation de leur vie pour être acceptés dans des cadres d'aide publique. Au point d'être dans le paradoxe gigantesque de vouloir que les gens soient responsables, dynamiques par eux-mêmes, mais en fait, de devoir confier l'entièreté de leur vie à quelqu'un pour prouver qu'ils sont suffisamment dans la pauvreté pour être accompagnés et encadrés. Là, un nœud joue, de façon extrêmement pesante, sur les familles qui fait que, sortir de la pauvreté n'est pas une question d'avoir plus dans son portefeuille, mais c'est voir comment on est considéré par l'autorité politique, l'autorité publique, les administrations et par les services mis en place, au risque de ne pas arriver à reconnecter ces acteurs ensemble. Dès lors, les gens fuient les dispositifs ou s'organisent pour aller chercher exclusivement le minimum de ce qu'il leur faut pour tenir plutôt que d'y aller en confiance en se disant : « Je vais arriver à dépasser mes obstacles et je m'en sortirai ». Cela nous paraît important, même si les dimensions chiffrées le sont tout autant.

Dans le champ des recommandations, nous en avons deux types. Les recommandations générales qui sont plus des recommandations qui invitent sur la méthode et celles sur les contenus dont certains ont déjà été évoqués. Je passerai plus dessus et je donnerai la note écrite pour ne pas prendre la parole plus qu'il ne le faut.

D'une part, si l'on trouve que c'est très important que vous mettiez sur la table cette question de précarité des jeunes et des jeunes parents, il nous semble – on espère que c'est dans cet esprit que vous le faites – qu'il est important de se nourrir de l'ensemble des recherches,

analyses, enquêtes existantes, et cetera, que certains acteurs ont déjà réalisées, sans dire qu'il n'y a pas des choses à compléter, mais que l'on veille bien à articuler l'ensemble des choses, ceci, dans un esprit de transversalité.

C'est aussi très important de nous auditionner comme acteurs en contact direct avec les populations, mais d'aller également sur le terrain, rencontrer des acteurs immédiats qui développent des projets touchant à cette réalité de la précarité des enfants ; ne jamais se priver de l'étape de rencontrer des gens directement concernés, à la fois les travailleurs et les populations concernés.

Au niveau de la méthode, il nous semble que ces analyses recherches, enquêtes, contacts, et cetera, il est très important de le faire à partir du champ de la Wallonie, mais également de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est difficile de concevoir que l'aide à la jeunesse, l'enseignement, l'accès à la culture ne doivent pas faire partie nécessairement et intégralement d'une articulation intelligente des dispositifs pour arriver à construire des solutions intéressantes.

La transversalité porte non seulement sur les matières internes à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais entre les deux secteurs. On insiste sur cette dimension, car aujourd'hui, les associations qui travaillent sur base de la transversalité et qui ont une longueur d'avance sur le fait de le pratiquer, non seulement ont des difficultés à se financer, mais également à se justifier, à expliquer le travail réalisé sur le terrain. Elles sont parfois mises en confrontation entre des contrôles portant sur des critères différents à partir du financeur particulier ; cela influence parfois la manière dont elles appliquent les actions et elles le regrettent. Il serait intéressant que ces associations puissent passer le plus de temps possible avec ces jeunes parents et leurs enfants, ces jeunes mères et leurs enfants, plutôt que d'en passer énormément dans les dossiers. C'est une opportunité de réfléchir à l'intérêt de développer un dossier de subventionnement unique quand il y a de la transversalité avec un porteur unique et avec un accord entre les différents ministres et administrations financeuses pour mettre ensemble les besoins rencontrés.

Aujourd'hui, dans pas mal d'associations, on est dans la transversalité. Il faut quasiment un emploi temps plein rien que pour ingénierie administrative et financière pour articuler le tout ; ce qui est grandement dommageable.

Au niveau des recommandations générales, deux dernières que je voudrais également évoquer, c'est que, pour nous, il est important de réfléchir à développer des politiques universelles s'adressant à tous, mais à ne pas s'empêcher, en se disant que l'on ne corrigera pas les inégalités dans cette société en ne s'attaquant pas à la grande pauvreté, à ne pas s'empêcher à avoir des

politiques ciblées à certains endroits qui doivent être localisées en termes territoriaux, mais cela peut-être des politiques ciblées définies par rapport à des catégories de populations qui sont dans un besoin spécifique accru par rapport aux autres. Il faut décider que, si l'on veut enrayer l'appauvrissement, il faut aller dans ce sens.

Au niveau des recommandations plus spécifiques et concrètes, je ne reviendrai pas très longtemps sur la monoparentalité. Que cela soit pour les jeunes ménages ou les autres, la monoparentalité, pour toutes les raisons évoquées, est un élément accru d'appauvrissement. J'inviterai – je le donnerai dans la note – à s'en référer notamment, mais il n'y a pas que ce document, à une recherche qualitative, à laquelle le réseau a participé avec la Fondation Roi Baudouin l'année dernière, qui identifie une série de recommandations précises en matière de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la monoparentalité, qui a été organisée aussi avec l'Université d'Anvers – il y a également des chiffres dans ce cadre – et qu'il y a moyen d'opérationnaliser et d'intégrer dans les politiques publiques actuelles ou de s'en inspirer. Dans ce document, un tas de liens conduisent vers d'autres recherches déjà faites. Je pense que l'on connaît – je dis cela sans prétention – à travers les travaux faits par des tas d'autres acteurs, les besoins en la matière. Passer à l'acte serait intéressant à partir de cela.

Dans les points très importants en termes de recommandations, on a parlé de scolarité, d'enseignement. Même dans le cadre de jeunes parents et pour lutter contre cette précarité qui les atteint, l'école est un élément déterminant ? Nous savons, au réseau wallon, pour avoir fait un travail à ce sujet, que la non-gratuité scolaire pollue très rapidement la relation triangulaire entre les parents, les enfants et l'école. La non-gratuité peut provoquer le fait que la relation ne s'installe pas bien avec l'école, parce que le parent développera des conduites d'évitement pour ne pas rencontrer l'école ; parce que l'enfant progressivement intégrera que c'est trop difficile pour le parent d'assumer et ne demandera plus l'argent qu'il faudra, mais sera malade le jour où il y aura une activité ; parce qu'il y aura des jugements de valeur sur ce qu'il y a dans la boîte à tartines à midi, et cetera. La non-gratuité scolaire est un élément qui, bien au-delà d'affecter le portefeuille, touche à la manière dont se créera cette relation avec l'école. On pourrait vous en parler et il y a des notes à ce sujet.

Le deuxième élément important au niveau de l'école, c'est le lien à construire entre le milieu de l'accueil de la petite enfance, si les parents ont la chance d'en bénéficier, et l'entrée en maternelle. On voit qu'il y a régulièrement des atouts et des éléments favorables lorsque le dispositif d'accueil de la petite enfance peut travailler en relation avec l'entrée en maternelle.

Autre élément – je le mettrai en lien avec votre discussion précédente pour vos prochaines

commissions, si vous pensez que c'est pertinent – c'est que le métier d'enseignante maternelle – il y a très peu d'hommes, on peut encore dire enseignante – est un métier fondamental dans cette société qui n'est absolument pas valorisé sur le plan de sa fonction, du rôle qu'il remplit. Il est fondamental car, précisément, avec tous ces enfants, notamment de milieux défavorisés, de jeunes parents qui ne comprennent pas, et cetera, c'est l'enseignante du maternel qui devra réussir, mieux que quiconque, l'accroche à la scolarité, le contact de confiance avec l'école, ouvrir la curiosité des enfants, et cetera.

Travailler sur le métier des enseignants de maternelle n'est pas du tout perdre son temps en matière de lutte contre la pauvreté, ni même de contact avec les parents en difficulté.

Le troisième élément que l'on mettra sur la table au niveau de l'école – on sait que cela peut arriver très fort dans les milieux précarisés, donc chez ces jeunes parents précarisés – c'est malheureusement l'orientation dans l'enseignement spécialisé pour cause de pauvreté. Les chiffres sont assez effrayants en la matière. De plus, malheureusement, quand le premier enfant d'une fratrie va dans cette direction, il peut arriver que ce soit toute la fratrie qui l'intègre pour des questions de facilité de mobilité – parce que le bus y passe, parce que l'école y sera plus gratuite qu'ailleurs, et cetera. Il peut y avoir des éléments que les parents utiliseront le mieux possible pour tout simplement arriver à tenir dans l'équilibre financier du ménage. Ce sera aussi le cas parce qu'ils auront peut-être vécu une difficulté dans l'enseignement traditionnel auparavant alors que, là, ils ont l'impression que la relation est plus facile. Ils se diront alors que c'est mieux et que tout va bien dans cet enseignement-là. Loin de nous l'idée de dire que l'enseignement spécialisé n'est pas bien ou pas intéressant, mais il doit être adressé à ceux à qui il doit aller.

Concernant le logement, c'est une clé de voûte dans la manière de lutter contre la pauvreté. C'est une clé de voûte très importante. On peut la situer à plusieurs endroits. C'est une clé de voûte parce qu'il faut être posé quelque part, avec un minimum de sérénité pour s'attaquer au reste des facettes de l'organisation de sa vie qui sont déjà bien complexes. C'est donc très important d'y travailler.

Il faut travailler sur l'accès au logement privé, sur l'accès au logement public. Dans le logement public, il faut travailler à l'intérieur de ce que sont les sociétés de logement de service public, mais il faut aussi travailler avec les acteurs que sont les associations de promotion du logement, les agences immobilières sociales, les régies de quartier.

Nous savons qu'il y a pénurie de logements, en tout cas de logements payables, de relativement bonne qualité, où l'énergie est contrôlée, c'est-à-dire où on ne

chauffé pas plus l'extérieur que l'intérieur, et cetera. Il y a des besoins gigantesques.

On sait aussi aujourd'hui que des travaux sont mis sur la table pour revoir l'organisation – singulièrement du logement de service public et des SLSP –, notamment en termes d'attribution. Il y a tout un questionnaire et des travaux sont en cours pour le moment.

Le réseau tient en tout cas à attirer l'attention sur le fait qu'il ne faudrait pas que les nouvelles missions qui seraient données aux sociétés de logement de service public, et qui vont l'être probablement – de devenir des agents immobiliers qui vont construire, vendre, et cetera – ne conduisent ces sociétés de logement de service public à s'éloigner progressivement des gens qui en ont le plus besoin.

On parle ici des jeunes parents précarisés ; voilà une catégorie de population pour laquelle il faut s'intéresser à l'accès au logement dès lors qu'aujourd'hui, malgré tous les dispositifs qui existent, de très nombreuses personnes n'y ont pas accès.

Nous avons des témoignages des relais sociaux pour cette audition qui nous disaient avoir des jeunes parents avec enfants qui arrivent dans les relais sociaux. Si on arrive dans les relais sociaux, cela veut dire que l'on arrive dans le dernier endroit où on peut atterrir quand on n'a pas de logement.

J'attire l'attention sur le fait que l'évolution des SLSP, si elle devait conduire à un éloignement des populations les plus fragiles en termes d'accès au logement, aurait à notre sens des conséquences dramatiques et conduiraient les gens vers du logement privé de plus mauvaise qualité encore. Un paradoxe existerait alors : comment combattre les marchands de sommeil si le logement de service public ne sait plus accueillir valablement ? Comment empêcher que des personnes aillent habiter en caravane, camping et chalet – quand elles ne le choisissent pas – si le logement de service public ne s'organise plus pour les accueillir valablement ? Comment attendre des APL et des AIS de tout absorber si leurs moyens n'étaient pas démultipliés en grande quantité ? Il y a là un enjeu très important.

Par ailleurs, sur la question du logement, plus spécifiquement par rapport aux jeunes et aux jeunes parents – cela pourrait être les jeunes sans enfants aussi, mais on va parler des jeunes parents puisque c'est l'objet – il y a des expériences de terrain en Wallonie – que vous connaissez sans doute en partie – qui développent des projets d'accueil au logement avec un accompagnement social, avec un accès à la formation et avec un projet de vie, y compris avec la prise en charge des jeunes enfants, et cetera. Il serait opportun de s'y intéresser de façon active parce que la liaison entre logement, projet de vie, prise en charge des enfants et formation, c'est ce qui fait le possible chantier positif à

terme. C'est sur l'ensemble de ces données-là en même temps qu'il faut réussir.

S'il manque un levier, le plus fort des plus faibles s'en sortira peut-être. Mais les plus faibles – or, ce sont les gens que l'on vise entre autres, même si on vise tout le monde – ne s'en tireront pas. Il faut cet accompagnement sur l'ensemble. Il y a des associations – le GABS à Sambreville, des associations du côté de Mons, et cetera – qui jouent la transversalité avant l'heure puisque soit elles démarrent cela à partir du fait qu'elles sont une AMO, dans un autre cas une APL. Elles conjuguent des expertises qui ne sont pas reconnues pour elles-mêmes, alors qu'il serait intéressant de reconnaître un dispositif qui finance un trajet sur la vie, entre 16 et 25 ans – suivant évidemment la durée du trajet qui est nécessaire – avec ces différentes facettes. Le logement en est donc un pilier central.

Le droit au revenu, je ne vais pas trop y revenir puisqu'on l'a évoqué. Pour nous, le RIS et la révision du RIS – en fonction des compositions familiales, de l'état de santé, et cetera – c'est quelque chose d'important. Cela dépend du Fédéral, mais c'est important de le dire.

L'individualisation des droits est une clé de voûte. Nous pensons, au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, qu'il ne faut plus rester passif sur le sujet : même si cela dépend du Fédéral, le Gouvernement wallon pourrait peut-être organiser des dispositifs d'information, mais aussi voir dans ses cadres légaux ce qui pourrait soutenir le fait de considérer comme une individualité une personne qui vit dans un logement avec quelqu'un d'autre. On pourrait le voir en termes des compteurs dans la maison, de la manière dont on définit l'espace utilisé, le fait d'être le soutien ou pas dans un logement.

La loi fédérale aujourd'hui est restrictive. La manière dont les opérateurs qui apportent un financement, comme l'ONEM, le CPAS, et cetera, est vue dans la majorité des cas – mais il y a des exceptions donc il ne faut pas faire de généralité – sous son angle le plus étroit, c'est-à-dire de considérer que si on a la même adresse avec d'autres, on est d'office cohabitant, alors que dans la lecture de la loi et dans la jurisprudence il est tout à fait possible de travailler à avancer pas à pas pour casser ce truc-là.

À un moment donné, au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, même si on n'est pas tout à fait d'accord avec ce que je vais dire et en même temps d'accord, on se disait que – c'est une recommandation que l'on avait présentée lors de la journée du 17 octobre, il y a trois ans déjà, sur le logement – en tout cas par rapport aux jeunes, si on veut donner de la chance, de l'opportunité, de la perspective – surtout dans le contexte actuel qui est complètement écrasant sur les visions qu'on leur donne, même d'avoir un projet de vie dans la société, on leur dit aujourd'hui d'être des



mécaniques, plus que d'avoir un projet de vie – travailler activement à casser cette logique d'individualisation des droits par rapport aux 16-25 ans serait un premier chantier. Pourquoi n'être pas d'accord avec cela ? Parce que cette mesure est injuste avec tout le monde. Évidemment on n'a pas envie de s'arrêter à 25 ans.

Ce serait pourtant quand même une audace, un incitant et un indicateur qui donneraient de la force à un certain nombre d'acteurs pour s'engager dans ce sens et donner de la perspective. C'est aussi ne jamais oublier que c'est notre génération future. Cela nous paraît donc important.

Au niveau des revenus, on a exactement la même position que la Fédération des CPAS : il serait grand temps d'arriver à ce que les dispositifs envisagés soient calculés en fonction des revenus et non plus des statuts. Il faut briser cette concurrence entre les pauvres d'en bas, parce que si on ne la brise pas aujourd'hui, d'abord elle ne permet pas aux gens de vivre, mais elle est aussi utilisée idéologiquement par les détracteurs, qui disent que c'est la faute des gens, comme un élément disant qu'il y a concurrence entre pauvres donc il faudrait revoir les normes. Mais il faudrait souvent les revoir à la baisse. On va niveler vers le bas plutôt que de réfléchir aux bonnes conditions d'accès.

Il n'y a aucune raison qu'une maman qui a trouvé un travail à mi-temps ne bénéficie plus d'un ensemble d'aides parce qu'elle est considérée travailleuse, alors qu'elle n'a probablement pas plus de revenus que quand elle était bénéficiaire d'une allocation de chômage. Il n'est pas normal qu'il y ait des différenciations entre le statut quand on est au chômage, au CPAS ou pensionné notamment. Je ne vais pas parler des pensionnés puisque l'on est à l'autre bout de la branche.

Je voudrais tout de même attirer l'attention sur le fait que l'appauvrissement généralisé de l'entière des familles élargies fait que des familles nous disent aujourd'hui : « Avant, les grands-parents palliaient à des choses auxquelles ils ne savent plus pallier aujourd'hui ».

Ce n'est pas non plus sans intérêt.

Le dernier élément par rapport à la non-individualisation des droits ayant un lien aux ressources, ce sont les allocations familiales, évidemment. La réforme des allocations familiales est devant nous. Il est très important d'aborder cette réforme pour qu'elle ait un caractère véritablement constructeur d'égalité, mais j'imagine que vous allez en parler. Je ne vais donc pas dire grand-chose.

C'est un élément absolument régulateur très important, qui sera fondamental. Les allocations familiales comptent, aujourd'hui, dans le revenu du ménage, comme une pièce déterminante et maîtresse. La date à laquelle les allocations familiales vont tomber,

dans les ménages où l'on compte, on la connaît. On l'attend au jour près. Il y a des choses à faire en termes de sommes, en termes de manière de procéder, et cetera, mais même à changer, éventuellement, au niveau de certains critères. Par exemple, aujourd'hui, une maman seule avec ses enfants parce que le papa est décédé, qui recompose un couple, y compris avec un homme qui n'a aucun revenu, perd ses allocations majorées pour les enfants orphelins. Est-il bien logique que des enfants orphelins ne bénéficient plus de leurs allocations d'enfants orphelins et le parent, par la même cause ? Il y a de nombreux exemples comme ceux-là. Je dis bien « même s'il n'y a pas un seul euro de revenu ». On connaît des situations de mamans qui ont recomposé un couple, par exemple, avec des personnes sans papiers qui n'ont pas le franc, c'est la réalité. À partir du moment où l'on est domiciliés à la même adresse, c'est ainsi.

Il y a des dispositifs, au niveau des allocations familiales, à réfléchir et à travailler.

Évidemment, l'accueil de la petite enfance – je ne vais pas trop m'étendre, pour aller plus vite – est très important. On a une pénurie en termes de quantités, on a des difficultés en termes d'accès financier, donc une progressivité dans les paiements. On a aussi une difficulté quant aux places disponibles et donc à inciter les opérateurs porteurs, comme l'ONE et autres opérateurs, à ouvrir le champ vers les populations les plus affaiblies et à l'ouvrir véritablement et plus vite que ce ne l'est maintenant, à augmenter les places d'accueil, à aller s'installer aussi, en termes de localisation, dans des endroits opportuns pour rencontrer ces populations-là et aussi, de nouveau, à essayer de lever les barrières de la transversalité. Il y a, aujourd'hui, des associations où l'on est non seulement « crèche et milieu d'accueil », mais accueil du parent qui vient apprendre à lire et à écrire, mais lieu de rencontre avec un assistant social ou un psychologue, mais lieu d'activités culturelles où l'on apprend à découvrir comment avoir des loisirs avec ses enfants, quand soi-même on n'en a jamais eus, que l'on n'a pas connu cela, que l'on ne sait pas ce que cela veut dire, on est insécurisé par rapport à cela, et cetera.

Là, de nouveau, il y a du décloisonnement à faire en termes de reconnaissance, d'autorisation aux gens à faire cela, afin qu'ils ne se mettent pas en danger, comme association, à le faire et de financement. C'est vraiment des éléments importants.

Il y a des expériences connues depuis longtemps. J'insiste un peu sur le « depuis longtemps » parce que l'on a parfois un peu l'impression – mais tant mieux que vous mettiez le chantier sur la table – qu'un certain nombre de choses sont dites, depuis longtemps. Ce que l'on aimerait voir, nous, c'est passer le cap, évidemment, de la prise en mains pour articuler l'ensemble de ces actions-là. On ne doute pas que vous en ayez la volonté, c'est bien et merci pour cela.

Il y a un élément qui a été évoqué par une association : parler des formations.

J'ai oublié un élément important qui a été dit par une association, au niveau de la scolarité, notamment quand des jeunes mineurs – cela peut être des jeunes majeurs, éventuellement – attendent un enfant pendant leur scolarité, aujourd'hui, la manière de réagir de l'enseignement sur le cadre offert pour que la jeune mère puisse continuer à suivre des études est laissée complètement à la bonne volonté et à l'arbitraire de l'enseignement. Or, il serait peut-être intéressant de réfléchir à ne pas légiférer sur un cadre serré, mais au moins à avoir des indications sur un cadre accompagnant qui permet de reconnaître que, à un moment donné, le bébé naît, et puis que huit jours plus tard, on doit être assise dans la classe avec tout le monde, est-ce possible ? Est-ce le décrochage complet ? Là, il y a à réfléchir.

Dans le domaine de la formation, mais qui n'est plus la formation scolaire, il est à se demander s'il n'y a pas certaines formations d'adultes qui pourraient, par exception, quand des jeunes mineurs sont parents, être ouvertes à des jeunes de 16-17 ans qui sont parents et qui pourraient avoir une formation allégée en alternance.

On pourrait rebondir sur la place du père, parce que l'on pourrait en parler. C'est important.

Je vous enverrai le reste de mes notes. Je pense que le principal a été dit.

Je terminerai en disant que je pense que l'une des choses qui manquent aussi, pour ces jeunes parents, c'est la possibilité de respirer, la possibilité de déstresser, la possibilité de lâcher l'angoisse. Tous ces services sont importants pour cela.

Enfin, vous réfléchissez à ce cadre-là. En Wallonie, il y a un plan de coordination de lutte contre la pauvreté qui est en train de se mettre en place. Je pense qu'il est important de l'articuler. Il serait dommage que les choses soient saucissonnées, morcelées, réfléchies à des endroits divers.

Je terminerai par le fait de dire que, au réseau, on souhaite vraiment qu'il y ait davantage de passage à l'acte, plus que de s'engager dans des recherches, études, et cetera. On a le sentiment que le terrain connaît bien, que beaucoup d'analyses ont déjà été faites et que l'on est au stade de savoir comment on agit.

**Mme la Présidente.** - Beaucoup de choses à faire, nous avons du pain sur la planche. Merci beaucoup, Madame Mahy, pour cet exposé très riche et, surtout, extrêmement intéressant pour nous.

Effectivement, cela nous donnera sûrement des idées en termes d'actions, en termes d'interpellation ou – pourquoi pas ? – en termes de visites sur le terrain. On

en parlera tout à l'heure.

Comme je l'ai dit tantôt, pouvez-vous peut-être, ce soir ou quand vous aurez le temps, nous transmettre vos notes pour que l'on soit bien sûr que nous n'ayons pas raté une seule information, parce que je pense, effectivement, que vous avez passé la thématique des jeunes pères célibataires qui nous intéresse également beaucoup ?

*Audition de Mme Hibo, chargée d'études et de projets auprès des Femmes prévoyantes socialistes*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Hibo.

**Mme Hibo**, chargée d'études et de projets auprès des Femmes prévoyantes socialistes. - Les deux exposés qui précédaient étaient plutôt à un niveau micro, par rapport aux publics plus précaires. Je vais vous proposer d'aller à un niveau un peu plus large et de dresser un profil socio-économique et d'accès à la santé des ménages monoparentaux.

Par rapport au plan de mon exposé, je vais faire une rapide définition de ce qu'est un ménage monoparental, aborder les problèmes rencontrés par les personnes en situation de monoparentalité, vous présenter quelques données liées à la pauvreté, à la monoparentalité, et puis le profil socio-économique des ménages monoparentaux, suivis de quelques données d'accès à la santé de ces ménages monoparentaux.

Les familles monoparentales, ce n'est pas un groupe très homogène. Ce terme de famille monoparentale, de ménage monoparental recouvre des situations très distinctes qui vont de la mère chômeuse à des célibataires aisés qui vivent de manière plus satisfaisante leur monoparentalité. Ce que l'on entend par « famille monoparentale », la définition que l'on utilise, c'est celle qui est retenue par les chercheurs, par les administrations : un ménage avec un seul parent et au moins un enfant à charge où ce parent éduque seul ses enfants et en est le seul responsable financier, en dehors d'une pension alimentaire.

Ces familles sont assez difficiles à cerner dans les statistiques parce que, par exemple, d'après cette définition, un couple séparé qui pratique la garde alternée et dont les deux parents contribuent de manière plus ou moins équivalente à l'entretien et aux soins apportés aux enfants, va se retrouver identifié comme famille monoparentale dans les statistiques, alors que ce ne sont pas vraiment des familles monoparentales, mais un couple séparé ou un enfant avec deux parents qui peuvent contribuer financièrement à son éducation. De la même manière, les statistiques pourraient éventuellement surévaluer le nombre de familles monoparentales, en y incluant des couples dont les adultes sont domiciliés à deux endroits différents – même si l'on sait que c'est statistiquement très faible –

mais qui vivent effectivement ensemble et qui partagent les charges liées aux enfants.

Voici un tableau très général pour vous donner, peut-être pour ceux qui sont plus visuels, parce que Mme Xhaufclair en a déjà parlé, les données sur les familles monoparentales. On est environ à 30 % de ménages monoparentaux en Wallonie ; on est, pour l'ensemble de la Belgique, à 25 %. Parmi ces ménages monoparentaux, on a 83 % de femmes monoparentales pour la Wallonie.

Ce que je vais vous présenter dans les diapositives qui vont suivre, ce sont différentes données qui sont de sources différentes. Je vous le disais, la définition de la monoparentalité fait que c'est difficile d'identifier ces ménages. Vous allez voir que la base de famille monoparentale, le nombre de familles monoparentales total diffère parfois un peu, mais de toute façon, pour les croisements avec les autres indicateurs, cela ne déforce pas le propos.

Quels problèmes rencontrent les ménages monoparentaux ?

On en a déjà parlé dans les deux exposés précédents. Comme je l'ai dit, la majorité des ménages monoparentaux sont des femmes monoparentales. Les statistiques montrent que les difficultés rencontrées dans les ménages monoparentaux sont différentes – vous allez le voir – selon que le ménage soit homme monoparental ou femme monoparentale. C'est évidemment parmi les femmes monoparentales que les difficultés s'accumulent davantage et que la précarité est la plus importante.

Il y a une multitude de facteurs qui mettent potentiellement en difficulté des familles monoparentales. Ces facteurs de risque sont interdépendants les uns des autres. Ils ont trait principalement aux ressources financières – la diminution des ressources qui est inhérente à la perte d'un revenu dans le ménage ; dans le cas d'une femme, c'est souvent le revenu le plus important –, au coût du logement, aux créances alimentaires qui sont parfois trop faibles ou même pas du tout versées et à la réduction du temps de travail que les parents – les mères surtout – sont parfois obligés de prendre pour assurer la prise en charge des enfants ou d'autres personnes dépendantes à partir du moment où il y a un déficit dans les services à ce niveau-là. Des difficultés se posent aussi en termes organisationnels, quand une seule personne doit diriger et gérer la logistique d'un ménage et prendre en charge les enfants. Il y a également des difficultés en termes de manque de flexibilité et de place d'accueil pour la petite enfance. Notons enfin l'inadéquation des temps scolaires avec la vie professionnelle et les carences dans l'accueil extrascolaire.

Pour les femmes monoparentales s'ajoutent encore

les difficultés économiques que rencontrent les femmes de manière générale, à savoir l'inégalité salariale qui fait que c'est souvent le salaire le plus important qui manque et les difficultés liées à la position plus précaire des femmes sur le marché du travail qui font qu'elles ont plus de difficultés et plus de freins que les hommes à trouver un emploi bien rémunéré, un emploi stable, un emploi à temps plein, et cetera. Du coup, les femmes monoparentales courent un plus grand risque de précarité parce qu'elles risquent de cumuler plus de difficultés. Au moindre problème, au moindre grippage, c'est un effet en cascade et tout se cumule, cela s'amplifie.

Concernant le rapport entre pauvreté et monoparentalité, en chiffres, on en a déjà parlé tout à l'heure : 15,3 % de la population belge vit sous le seuil de pauvreté ; un peu plus en Wallonie, 19,2 % ; beaucoup plus à Bruxelles et moins en Flandre. Vous voyez aussi une disparité entre les femmes et les hommes puisque 16 % des femmes vivent sous le seuil de pauvreté contre un peu moins de 14,6 % des hommes. Le seuil de pauvreté, au niveau européen, est calculé sur base de 60 % du revenu médian, c'est-à-dire 1 000 euros par mois pour une personne isolée. Dans le cas d'un ménage composé deux adultes et deux enfants, on est à 2 100 euros. Pour un ménage monoparental avec deux enfants, on est à 1 600 euros par mois. Parmi les foyers monoparentaux, 38,5 % vivent sous le seuil de pauvreté ; beaucoup plus en Wallonie, avec 54,3 %. J'ai également noté que 70 % des enfants de moins de 18 ans qui sont pauvres vivent soit dans une famille monoparentale, soit dans une famille qui comprend deux adultes, mais trois enfants ou plus, donc un ménage famille nombreuse.

On vient de parler de l'indicateur taux de pauvreté monétaire. Il existe un autre indicateur pour mesurer la pauvreté, un indicateur plus qualitatif qui est le taux de déprivation matérielle, c'est-à-dire la capacité de faire face à toute une série de dépenses, puisque la mesure du revenu ne tient compte que des revenus du travail et pas de toute une série de revenus périphériques.

Si on se base sur cet indicateur de déprivation matérielle, au niveau des familles monoparentales, on est à 43,2 % de ménages monoparentaux qui sont en situation de déprivation matérielle, c'est-à-dire qui ne peuvent pas faire face à des dépenses imprévues, qui ne peuvent pas avoir une voiture s'ils en ont besoin, qui ne peuvent pas avoir une télévision s'ils en ont envie, qui ne peuvent pas disposer, par exemple, d'une machine à laver et chauffer correctement leur logement. À partir du moment où les personnes ont des difficultés pour assumer trois choses de ces neuf indicateurs, on considère qu'ils sont en situation de déprivation matérielle. Par rapport au total pour la Belgique, 44,3 % des ménages monoparentaux sont en situation de déprivation matérielle contre seulement – seulement, c'est déjà beaucoup trop – 17,5 % pour la Wallonie.

J'en viens à mon profil socioéconomique et de santé des ménages monoparentaux. C'est une enquête qui a été réalisée l'année dernière par les Femmes prévoyantes et Solidaris mutualité socialiste. Nous nous sommes basés sur les données des affiliés à la mutualité Solidaris pour dresser un portrait de l'état de santé sur plusieurs thématiques. Nous avons fait un focus sur les familles monoparentales.

On se base ici sur nos ménages monoparentaux : 88,4 % des ménages monoparentaux que nous avons parmi nos affiliés ont une femme à leur tête.

Nous avons un âge moyen pour les ménages monoparentaux plus bas pour les femmes parce qu'elles ont, en moyenne, 38 ans, 42 ans pour les hommes. On est à 42 ans également pour les couples à deux parents et avec enfants et une moyenne plus élevée pour les couples sans enfant.

Premier indicateur, le taux de chômage. Ici, vous allez voir que les données diffèrent de ce que Mme Xhaufaire a présenté tout à l'heure, parce que l'on est sur les affiliés à notre mutualité. On n'a pas Bruxelles non plus dedans. Vous voyez qu'en termes de chômage, la première barre, ce sont les femmes monoparentales ; la deuxième, les hommes monoparentaux ; et puis on travaille sur les couples avec enfants et alors les isolés ou les couples sans enfant. Cela sera la même chose pour les deux ou trois diapositives qui vont suivre.

Vous voyez que les femmes monoparentales sont plus souvent au chômage que les hommes monoparentaux et encore plus souvent que les couples avec enfants.

En termes d'incapacité de travail primaire, nous avons le même cas de figure : les femmes monoparentales sont surreprésentées dans ce statut avec 11,7 %, suivies par les hommes monoparentaux et les couples avec enfants qui ont tous deux 7 % d'incapacité de travail primaire, loin derrière les isolés et les couples sans enfant.

Au niveau du revenu d'intégration sociale, toujours le même cas de figure : 14,7 % de femmes monoparentales bénéficient d'un revenu d'intégration sociale ; plus de la moitié en moins pour les hommes monoparentaux ; et la moitié en moins encore pour les couples avec enfants.

Les personnes qui peuvent bénéficier de l'intervention majorée pour, notamment, le remboursement de soins de santé, mais il y a aussi d'autres avantages en termes de chauffage, et cetera, au niveau des CPAS. Les femmes monoparentales bénéficient à nouveau plus de l'intervention majorée que toutes les autres catégories de ménage. Ici, clairement, 52,3 % des femmes en situation de monoparentalité ont droit à une intervention majorée pour leurs soins de

santé.

Cela indique que leur situation socio-économique est moins bonne, mais cela indique aussi que le fait qu'elles puissent bénéficier de tarifs préférentiels, que le filet de sécurité est plutôt efficace et arrive à rattraper une certaine partie des personnes en situation plus précaire.

Quelques données sur l'état de santé. Quand on parle d'état de santé, on a eu beaucoup de mal à définir les indicateurs que l'on allait choisir parce que, quand on prend un indicateur comme le nombre de consultations chez un généraliste, chez un dentiste, chez un gynécologue, et cetera, le fait que les personnes le consultent souvent ou beaucoup – à partir du moment où l'on n'a pas d'indicateur qualitatif – ne reflète pas une réalité ou une autre. Le fait d'aller beaucoup chez le médecin, cela veut dire que l'on est beaucoup malade ou cela veut dire que l'on fait beaucoup de prévention. On peut supposer que, dans le cas des personnes précaires, elles n'ont pas le temps de faire de la prévention. On a pu le montrer dans plusieurs enquêtes.

Par conséquent, pour mesurer l'état de santé, on a pris deux indicateurs que sont le report des soins et, après, la mesure de santé subjective. Au niveau du report de soins, pour le total de la Wallonie et Bruxelles – ici, on a Bruxelles avec – on est à 21,4 % de personnes qui ont dû renoncer à des soins de santé pour des raisons financières. On est à 24,9 % pour toutes les catégories confondues de femmes, c'est donc un petit peu plus élevé et on est à 44,3 % de ménages monoparentaux qui ont dû renoncer à des soins pour des raisons financières.

Les premiers soins auxquels ces ménages renoncent, ce sont d'abord les médicaments – 32,9 % des cas – les soins dentaires – 29,2 % – et puis, les consultations chez le généraliste, en troisième position. Le fait que l'on doive renoncer à consulter un médecin généraliste, c'est quand même très interpellant.

Le second indicateur, c'est la santé subjective.

Pour ces deux indicateurs, j'ai oublié de vous préciser que ce ne sont pas les données des affiliés Solidaris, mais ce sont les données d'une enquête réalisée par Solidaris sur l'ensemble de la population wallonne, toutes mutualités confondues. Ce ne sont donc pas des données réelles encodées dans les bases de la Banque-carrefour, mais ce sont les paroles des gens.

Pour les ménages monoparentaux, c'est la série de barres tout au-dessus et, en dessous, on a le total pour avoir une base de comparaison. Les barres plus claires, c'est « je me considère en bonne santé » ; les barres plus foncées, « Je me considère en très mauvaise santé ». Vous voyez très clairement que, pour les ménages monoparentaux, on arrive à 46,6 % de ménages monoparentaux qui s'estiment en mauvaise ou en très mauvaise santé, quand on cumule les deux barres les



plus foncées, contre 16,1 % de personnes qui vivent en couple avec des enfants, les barres du milieu.

Je voulais recontextualiser un petit peu ces données sur l'état de santé pour dire qu'il y a un lien entre pauvreté et santé. Un individu malade court un risque plus grand de tomber en situation de pauvreté et, inversement, une personne qui est frappée de pauvreté n'a pas les moyens suffisants pour rester en bonne santé et pour trouver de l'aide, en cas de maladie. Clairement, les personnes des différentes couches sociales ne disposent pas d'une réelle égalité des chances pour atteindre un niveau de santé optimal. Les disparités que l'on observe dans l'état de santé entre les groupes sociaux sont les conséquences d'une distribution inégale des déterminants sociaux de la santé, donc de l'accès à toute une série de déterminants sociaux : l'emploi, le logement, et cetera.

Dès lors, les recommandations que l'on ferait à destination des ménages monoparentaux ne sont pas spécialement des recommandations spécifiques aux ménages monoparentaux, mais bien des propositions qui visent à réduire le risque de pauvreté et, plus spécifiquement, des mesures qui s'adressent aux femmes, qui visent donc à réduire les discriminations entre hommes et femmes, puisque les difficultés rencontrées en situation monoparentale sont le résultat d'un cumul. Pour faire face à cette précarité, selon nous, il faut mettre en place des solutions structurelles, dans des domaines où les inégalités de genre sont les plus prégnantes tels que l'emploi, le logement, les services publics.

Quelques mesures :

- lutter contre l'inégalité salariale ;
- revaloriser les emplois dans les filières féminines ;
- lutter contre la féminisation du temps partiel et même contre le temps partiel tout court ;
- la réduction collective du temps de travail, répartir correctement le travail entre tout le monde parce que du travail il y a en assez, mais cela demande une certaine remise en cause du modèle actuel ;
- des solutions collectives de garde pour les 0-3 ans ;
- un travail sur l'accueil extrascolaire pour qu'il soit avec des rythmes plus adaptés aux rythmes du travail ;
- des mesures de prise en charge des personnes dépendantes ;
- une augmentation du nombre de logements sociaux ;
- et un travail sur le contrôle du prix des loyers.

Ce que je voulais aussi dire, c'est que l'on insiste surtout pour que toutes ces mesures – par exemple, l'accueil extrascolaire, la prise en charge des personnes dépendantes, l'accueil des 0-3 ans – viennent en premier

lieu de dispositions de service public, plutôt que de l'initiative privée pour assurer un certain niveau de qualité et parce que c'est au public à mettre à disposition des gens ces services plutôt qu'au privé.

À côté de ces mesures globales, il y a des mesures correctives qui pourraient être mises en place à plus court terme :

- l'octroi automatique de l'intervention majorée aux ménages monoparentaux chômeurs de longue durée avec un contrôle des revenus, a posteriori. C'est une disposition qui a été mise en œuvre au niveau fédéral depuis 2014, c'est-à-dire que les ménages monoparentaux reçoivent une invitation à se présenter pour voir s'ils peuvent bénéficier d'une intervention majorée ;
- revoir la politique des prestations familiales en couplant les prestations en espèces. À ce niveau-là, on aimerait une allocation identique pour chaque enfant avec un supplément selon le revenu et pas selon le statut ;
- coupler ces prestations en espèces que sont les allocations familiales à des prestations en services tels que l'accueil des enfants ;
- assurer un meilleur paiement des créances alimentaires par le renversement du rôle du SECAL et la création d'une grille de calcul du montant des pensions alimentaires ;
- instaurer une fiscalité plus juste entre le parent créancier et le parent débiteur ;
- l'individualisation des droits sociaux ou, en tout cas, la disparition du statut de cohabitant, dans un premier temps, en sécurité sociale et en aides sociales, qui répondrait mieux à l'évolution des modes de vie parentaux, comme on l'a déjà dit tout à l'heure. En effet, ce statut peut limiter les personnes plus précaires dans le choix de leur mode de vie et, par exemple, freiner la remise en couple.

Pour terminer, je vous invite à aller faire un tour sur notre plus ou moins nouveau site à destination des familles monoparentales, [www.famillemonoparentale.be](http://www.famillemonoparentale.be), qui reprend toute une série de petits conseils pratiques, dans différents thèmes, pour les familles monoparentales.

**Mme la Présidente.** - Un grand merci pour cet exposé très riche – de nouveau – en recommandations et en statistiques. Je trouvais cela très intéressant d'avoir ces chiffres, même si on les a déjà vus ; là, ils étaient regroupés. Personnellement, j'ai été assez interpellée, notamment par ce sacrifice que font les familles monoparentales en termes de soins de santé. Je pense que grâce à votre exposé, nous pourrions avancer aussi.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme de Wandeler.

**Mme de Wandeler,** responsable du Bureau d'études de Vie féminine. - Bonjour, cela va être un peu difficile de passer après tout le monde. Vous allez voir que ça va aller plus vite. Ce n'est pas parce que j'ai moins de choses à dire, certainement pas. Je soutiens pas mal de choses qui ont été dites auparavant ou quasiment tout ce qui a été dit auparavant. Je vais donc essayer de donner ma petite touche qui vient d'un autre point de vue, qui est aussi celui d'un mouvement féministe comme pour les femmes prévoyantes socialistes, mais ancré plus dans un travail qualitatif que nous avons fait en termes de recherches d'actions, que ce soit d'une part sur la question de la précarité et aussi, auprès de jeunes femmes de 18 à 30 ans.

Sur le thème des jeunes parents célibataires précarisés, Vie féminine travaille avec des femmes de milieux populaires, avec des femmes en partie précarisées – parfois très précarisées – et on le fait dans une perspective féministe, rappelons-le. Cela veut dire avec l'idée d'améliorer, pour ces femmes, l'accès à leurs droits, à une certaine émancipation, une autonomie dans tous les domaines. Sur cette question-là, ce qui va surtout nourrir mon intervention, c'est la recherche d'actions que l'on a menées en 2006 qui s'appelait « au féminin précaire » sur le vécu de la précarité par les femmes. C'était plus un travail en termes d'expérience, de vécu et d'analyse de leur situation par les femmes elles-mêmes. Il n'y avait pas de point de vue spécifiquement « jeunes femmes » ; elles ont participé à la recherche d'actions, mais comme d'autres publics. Sur la question de jeunes et dans quelle mesure elles vivent des situations spécifiques ou pas, je me suis posé la question de savoir si c'est un croisement entre les réalités des jeunes femmes et la réalité des femmes monoparentales précarisées. Déjà cela, pour moi, ce n'est pas forcément évident. C'est une question qui pourrait être intéressante à se poser, mais par rapport à cela, dans mon exposé, je vais essayer de jongler entre des informations que l'on a de ces deux points de vue là.

On pourrait résumer l'analyse de base qui ressortait de notre recherche d'actions au féminin précaire, à ce slogan : « Être femme, c'est déjà être précaire ». Cela s'appuie principalement sur trois piliers, trois causes qui sont souvent pointées par les femmes qui vivent ces situations. Je ne vais pas m'étendre, car des choses ont déjà été dites ici :

- un monde défavorable aux femmes Vous voyez à peu près à quoi je veux faire allusion avec tout ce qui a déjà été dit maintenant ;
- les rôles qui poussent les femmes dans la sphère privée. Rappelons quand même que nous sommes dans une société qui continue malgré tout dans sa culture, ses représentations,

et cetera à favoriser la mise en couple, la maternité et, par rapport à cela, à une certaine division des rôles et des tâches entre hommes et femmes par rapport à la prise en charge de cette sphère privée. Tout cela ressort évidemment au moment de la séparation. On prend les jeunes femmes précarisées et peut-être que par rapport à cela, il y a quelque chose de spécifique qui est de savoir si cela ressort de la même façon. Quel vécu de couple ont-elles avant la séparation ? Cela peut jouer un peu différemment. Cela veut peut-être dire que les jeunes femmes s'installent moins dans un couple avant de se retrouver seules. C'est par d'autres chemins de vie qu'elles arrivent à cette solitude. Ainsi, entre l'exemple donné de la jeune fille mère et puis, les familles monoparentales comme on en a l'image, il y a peut-être pour les jeunes femmes un éventail de situations de parcours, de chemins qui sont un peu différents. Cela vaudrait peut-être la peine d'y réfléchir un peu plus longuement, mais je n'ai pas là, sur le moment, encore de réponses, mais c'est quelque chose que l'on pourrait très bien investiguer facilement, dans notre mouvement.

- le manque d'infrastructures d'accueil des personnes dépendantes dans notre société qui font reposer sur les femmes encore d'autres poids, d'autres responsabilités. Cela fait donc déjà beaucoup de responsabilités.

Sur la question des jeunes femmes, je voulais vous mettre quelques réalités que l'on a récoltées dans le cadre d'une étude que l'on a menée en 2010. On a interrogé, par questionnaire, 1 000 jeunes femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quels sont les différents éléments qui ressortent et qui ont du sens ici, dans le cadre de cette question des jeunes femmes mères monoparentales et qui pourraient peut-être aussi orienter des politiques, de manière de faire ?

Une des choses qu'elles mettent en avant, c'est qu'une bonne partie d'entre elles vont identifier leur parcours scolaire, leurs études, le choix d'un métier comme quelque chose de particulièrement difficile dans leur situation personnelle, mais aussi dans le monde dans lequel on vit. C'est donc vraiment un enjeu très important qui les préoccupe beaucoup. Cela ne coule vraiment pas de source pour une certaine partie des jeunes femmes qui ont répondu à ce questionnaire et de jeunes femmes que l'on rencontre dans les lieux visés avec cette recherche.

On leur a demandé de faire des priorités sur les choses qui vont bien et mal, et cetera. Un de leurs soucis les plus importants, c'est la situation financière. C'est quelque chose qui pourrait être un peu en décalage avec les représentations que l'on a. On pourrait se dire : « Ce sont des jeunes femmes qui sont encore dans un parcours de vie familiale, et cetera », mais pas du tout.

La préoccupation de la situation financière est très importante, que ce soit parce qu'elles font des petits boulots, parce qu'elles sont dépendantes de la famille, mais aussi vis-à-vis d'un partenaire et aussi parce qu'elles rencontrent des situations de précarités, notamment le fait de devoir s'adresser au CPAS, d'être dépendantes du chômage, et cetera.

Un autre élément important dans la réalité de vie de ces jeunes femmes, ce sont toutes les préoccupations qu'elles ont autour des liens familiaux, autour des relations amoureuses, et cetera. Cela pourrait paraître anecdotique, mais ce ne l'est pas. C'est vraiment un vécu de ces jeunes femmes. Cela fait partie de leur vie et de la construction de leur projet de vie. Dans la société dans laquelle on vit qui valorise fortement la famille, la mise en couple, cela prend forcément des proportions importantes. À noter aussi que pour rencontrer des chiffres qui ont été dits, dans nos répondantes, un peu plus d'une jeune femme sur cinq vivait elle-même dans une famille monoparentale et qui avait donc déjà connu la monoparentalité. C'est le modèle de famille qu'elle connaît. Cela donne aussi des indications. De tout cela, on peut conclure que les jeunes femmes rencontrent quand même beaucoup d'obstacles pour construire leur autonomie et leur perspective d'avenir. Évidemment, cela va jouer sur ce qu'elles vont construire comme possibilités, comme ressources dans leur vie et au moment d'avoir un enfant.

Je ne voudrais pas donner que des choses négatives ; je trouve que c'est également intéressant de voir à quoi elles aspirent. On doit partir du principe que les personnes font du mieux qu'elles peuvent avec ce qu'elles ont. C'est cela que je voulais mettre en avant. Quand on voit les aspirations des jeunes femmes, on constate que dans leurs représentations, ce qu'elles voudraient, c'est voler de leurs propres ailes avant de fonder une famille. Souvent, toutefois, il y a des choses dans la vie qui font que ce n'est pas comme cela que cela se passe. C'est leur aspiration, mais ce n'est pas exactement comme cela que ça se passe.

Autre chose, par rapport aux couples, je pense qu'il est intéressant de comprendre comment des jeunes femmes peuvent en arriver à devenir mères à un moment jugé peut-être inopportun par d'autres. La vision du couple là-dedans et de ce qui peut suivre cela, est assez intéressante.

Dans notre échantillon, ce qu'il était intéressant de voir, c'était que les jeunes femmes que l'on a interrogées – les plus jeunes – ont une vision très fusionnelle du couple, de la mise en couple et donc de ce que cela représente d'être en couple. Avec l'âge – les plus âgées de notre échantillon – elles ont une vision plus égalitaire. Par exemple, elles connotent de manière beaucoup plus positive, dans leurs attentes par rapport au couple, le fait d'être libre, d'être libre en couple ; ce que les plus jeunes femmes ne font pas.

Pourquoi je dis cela, encore une fois, c'est pour attirer l'attention sur les pressions, le poids qui reposent sur les femmes et les très jeunes femmes, en particulier dans quoi elles se projettent, quel horizon on leur donne pour se projeter. Cela peut donc expliquer, aussi, certains investissements, plutôt dans la vie de couple, la vie de mère et ce projet de vie privée plutôt que de s'investir, en premier lieu peut-être, dans la formation, les études, le travail, et cetera, si ce n'est pas cela qu'elles connotent positivement, vu leur vécu, leur situation.

Cela dit, quand on prend l'ensemble des jeunes femmes interrogées et qu'on leur demande leurs priorités dans la vie – on leur avait donné un petit podium : « un, deux, trois » – elles mettent, en premier lieu, la famille. Je voudrais rappeler que, si l'on prend la population belge en général, c'est aussi le cas. Ce ne sont donc pas que les jeunes femmes, mais c'est le cas de la population belge, en général. Il faut donc relativiser cette priorité numéro un, car c'est la priorité des personnes et des Belges, en particulier. Si elles vivent déjà en couple, elles mettent la famille et le couple. On l'a regroupé, parce que cela va ensemble.

Leur priorité numéro deux est le travail et les études et tout ce qu'elles disent sur l'autonomie, leur envie de construire leur autonomie.

Leur priorité numéro trois – et il est peut-être intéressant de revenir dessus – ce sont les loisirs, les passions et les amis. On sent, chez les jeunes femmes, un espace de vie qui manque peut-être aux femmes plus âgées, que les femmes plus âgées n'ont déjà plus, les femmes plus âgées qui sont engagées dans un travail, surtout si elles sont monoparentales, et cetera. C'est comme si cela était la dernière chose avec laquelle elles viennent, parce qu'elles savent déjà que ce n'est pas possible. Cela donne une idée, structurellement, de dans quoi les mères monoparentales sont. En négatif, le décalage avec les attentes des jeunes femmes montre que c'est vraiment un sacrifice qu'elles vont faire tout au long de leur vie.

Je pense que les jeunes femmes mères précarisées vont vivre ce sacrifice, comme les autres, d'une manière particulièrement violente, parce qu'il se passe à un moment où c'est quelque chose qu'elles voudraient vivre et elles ne le peuvent pas, beaucoup plus tôt dans la vie, que d'autres mères. Cependant, c'est grave pour toutes les mères. Je voudrais quand même revenir là-dessus.

Je ne vais pas revenir sur la définition de la précarité. Comme vous le voyez, on est à peu près toutes – les quatre intervenantes – d'accord sur notre définition de la précarité et, chaque fois, on insiste très bien sur le caractère multidimensionnel – ce n'est pas seulement économique, mais multifactoriel, et cetera – et l'idée qu'il y a des personnes qui sont, parfois, très précarisées, qui sont installées durablement dans la précarité et puis – c'est le cas, à mon avis, des femmes

monoparentales et aussi des jeunes femmes monoparentales – des statuts qui sont un peu plus dans l'instabilité, c'est-à-dire que, a priori, rien n'est destiné à, et puis quelque chose fait qu'elles y tombent. Le moindre accroc dans le parcours, que cela soit au niveau de l'emploi, des revenus, du couple, des enfants, de la santé, du logement, cela les fait basculer dans la précarité.

Je ne vais pas revenir sur toutes les problématiques qui ont déjà été traitées par les intervenantes précédentes, mais je voulais attirer votre attention sur une chose qui n'a pas beaucoup été dite : si l'on prend l'idée de jeunes parents, jeunes femmes, mères monoparentales, il y a plein de cas de figure qui peuvent arriver, mais où sont les pères ? On a vu que c'étaient beaucoup de femmes, mais où sont les pères ? Cela est très variable et cela va avoir une influence, une incidence sur le risque de tomber dans la précarité ou pas.

Si, malgré la jeunesse et malgré la situation, le père et/ou parfois sa famille sont présents, cela va jouer un rôle de soutien et de solidarité privés, mais élargis, importants. Cependant, il y a aussi des situations où il n'y a pas de père et où il n'y a même pas, légalement, de père. Cela veut donc dire qu'il n'y a pas de possibilité d'avoir de pension alimentaire, des choses comme cela. On est, là, dans un éventail de situations. Entre les deux, il y a toutes les situations où le père existe, mais où les relations peuvent être extrêmement tendues, voire violentes, où le père ne peut pas être un point d'appui financier non plus parce que lui-même est précarisé. On voit, là-dedans, un éventail de situations assez important. Je pense que c'est quelque chose à garder en tête quand on veut construire des politiques et des mesures.

Sur la question des créances alimentaires, je ne vais pas y revenir non plus. Vu ce que je viens de dire précédemment, un nombre certain de jeunes femmes y aurait accès, même si elles sont difficilement payées, et cetera. Certaines autres n'en ont pas. Il est important de garder cela en tête.

La prime à la solitude, c'est de nouveau la question des statuts sociaux, des pièges. Si l'on a un avantage dû à la monoparentalité et que l'on voudrait recomposer, je ne vais pas revenir là-dessus, cela a été dit.

Ce que je voudrais mettre en avant, plutôt, c'est qu'il y a des primes à la solitude, d'une part, ce que l'on appelle « la prime à la solitude » et le fait que cela devient difficile de sortir de cette solitude. Par contre, il y a peu de soutien. On enferme les gens dans la solitude, mais on ne les soutient pas. Il y a donc, notamment, cette question du soutien dans les charges parentales que pourraient jouer des infrastructures comme les crèches, l'accueil extrascolaire, mais aussi, plus largement, d'autres institutions sociales qui devraient venir en aide à ces ménages, à ces femmes.

L'accès difficile au logement, je ne reviens pas dessus.

Je vais aborder l'importance de la solidarité familiale. Ce sont les femmes elles-mêmes qui nous ont beaucoup parlé de cela. Elles en ont parlé d'un autre point de vue. Ce n'était pas les jeunes femmes. Les femmes qui sont intervenues dans notre recherche mettaient plutôt l'accent sur le fait que, en général, quand on est en famille monoparentale, quand on est une femme monoparentale, la solidarité familiale, on peut parfois compter dessus, mais cela reste difficile. Avec la multiplication des divorces, et cetera, la précarité qui augmente, les familles vont avoir tendance, plus souvent – c'est ce qu'elles nous disaient, en tout cas – à aider les pères monoparentaux.

Dans une certaine fratrie, si un frère et une sœur vivent ce genre de situation, les parents vont plutôt aider le frère que la femme, parce que la femme est censée se débrouiller toute seule. C'est quelque chose qui est assez interpellant.

Quand on dit « s'appuyer sur les solidarités familiales », il faut voir que cela peut être assez compliqué, à certains moments. Ce n'est pas quelque chose que l'on a investigué, mais cela vaudrait la peine de se poser la question de savoir comment cette solidarité joue avec les jeunes femmes précarisées ? Je pense que la précarité de ces jeunes femmes – certaines nous l'ont témoigné – est aussi due à la rupture avec la famille d'origine. Elles se retrouvent seules. Leur précarité naît aussi de là, de ruptures familiales pour des raisons multiples et variées, mais souvent très sérieuses et très graves.

Le soutien, dans la question des responsabilités éducatives, j'en ai déjà un petit peu parlé.

Le temps des mères seules, je ne vais pas revenir dessus, mais c'est ce que je vous ai expliqué. Les femmes et les mères seules, quel temps peuvent-elles avoir, du temps pour faire tout ce qu'elles ont à faire, plus du temps éventuellement pour elles, pour souffler, pour garder un pied de sociabilité avec un adulte ? N'oublions pas que ce sont des femmes qui, parfois, se retrouvent seules avec un enfant toute la journée. Comment sortir de cela, comment garder une vie d'adulte, et cetera ? Ce sont des problématiques qu'elles nous ont relayées et qui sont vraiment très importantes pour elles.

Les risques sur la santé, Mme Hibo en a très bien parlé, même sur la santé mentale. Je vous invite à aller voir des chiffres de l'IWEPS. Il y a eu tout un rapport de l'IWEPS, je ne sais plus si c'était dans celui sur la précarité ou dans celui sur les égalités hommes/femmes, mais je crois que c'était celui sur la précarité où l'on voit très bien à quel point la monoparentalité est un facteur de risques en termes de ressenti par rapport à la santé mentale. Le fait de se sentir bien, de ne pas avoir



d'angoisse, ce sont vraiment des pourcentages qui explosent.

On voit qu'il y a vraiment une déclinaison dans des choix interconnectés.

En conclusion, je ne vais pas vous apporter de recette miracle. Mes prédécesseurs n'en ont pas pu non plus. Vous voyez qu'il y a un champ d'action immense.

Je vais revenir sur des choses peut-être un peu plus globales et généralistes.

Cela fera peut-être une petite conclusion avec des choses qui ont été dites.

Ce que l'on constate c'est qu'il y a des choses qui sont souvent segmentées des problèmes sociaux. Ce qu'il nous faudrait, par rapport à cela, c'est une approche globale. C'est tout ce qui a été dit sur la transversalité, c'est vraiment essentiel. Des femmes qui doivent justifier à x endroits différents de ça et de ça et alors parce que, à tel endroit on reconnaît ça et à tel autre on ne le reconnaît pas, jongler, parfois se mettre à la limite de la légalité, et cetera. C'est ça qu'elles vivent, c'est leur stratégie. C'est quand même un problème.

On va revenir sur les institutions et les politiques. Cette recherche-action avait souligné que ce rapport est quand même un rapport qui est très difficile : plus les femmes sont précarisées, plus cette relation est difficile. Ce qu'elles pointent souvent, ce sont tous les aspects paternalistes, suspicieux, et cetera. C'est comme si elles devaient se justifier sans cesse d'avoir le droit d'être dans la bonne situation, d'être dans les bonnes réalités. Par rapport à cela, c'est vraiment un énorme poids.

Si on veut penser à des solutions pour les familles monoparentales et pour les jeunes femmes en particulier, il faut vraiment travailler là-dessus pour qu'elles viennent et qu'elles préfèrent s'adresser à des structures qui peuvent les aider plutôt que de rester dans des situations de bricolage. Il faudrait réfléchir à développer une approche émancipatrice.

Autre aspect, il faut faire attention à ne pas piéger les femmes dans une situation par des politiques trop spécifiques. Il faut vraiment bien réfléchir entre mener des politiques généralistes, universelles telles que ça a été dit. Il faut vraiment travailler cet aspect-là. Comme on l'a vu, sur des tas de questions d'inégalité de genre qui sont des causes globales, il y a du travail à faire. Par la suite, on peut peut-être cibler certaines politiques plus spécifiques en ayant toujours cette petite attention de ne pas y piéger les femmes.

L'autre aspect c'est de réfléchir en termes de droits et d'éliminer les obstacles dans l'accès au droit. Trop souvent, on a l'impression que les mesures, les politiques, les actions sont un peu réfléchies en termes de sparadrap sur tel ou tel problème et pas d'une manière globale en terme d'accès aux droits et d'obstacle

à l'accès aux droits.

En Wallonie plus particulièrement, j'ai repris des champs d'action qui nous semblent prioritaires. Cela a été dit auparavant, de sorte que je ne vais pas vous apprendre grand-chose.

En matière d'emploi, il y a des leviers à actionner pour plus d'autonomie financière des femmes – et des femmes seules en particulier –, mais pas à n'importe quel prix. C'est vraiment un point d'attention sur lequel on veut insister. C'est particulièrement le cas si les femmes sont seules avec des enfants. On le voit : toutes les politiques actuelles qui sont menées – les mesures d'austérité, et cetera – mettent ces femmes-là en particulier en difficulté.

La Wallonie a peut-être quelque chose à faire en termes de dispositifs d'accompagnement des chômeurs pour prendre en compte réellement ces problématiques-là. C'est quelque chose sur laquelle vous pouvez agir directement.

En matière de logement, c'est une politique essentielle. Cela a été dit, c'est un point d'ancrage à partir duquel d'autres droits peuvent se gagner, mais aussi symboliquement et très concrètement, où les femmes, les personnes peuvent se poser. Puis il y a tout l'aspect lien avec les droits sociaux et l'individualisation des droits ; je ne vais pas inventer autre chose que ce qui a déjà été dit, c'est un point crucial.

Sur l'aspect santé, des choses peuvent être faites. Je veux quand même revenir sur la question de la santé sexuelle et reproductive parce qu'on n'en a pas beaucoup parlé. Je ne crois pas qu'il faut faire uniquement de la prévention pour qu'il n'y ait plus de jeunes femmes mères ; il y a des femmes qui veulent être mères jeunes, on ne va pas commencer à dire que ça ne va pas, ce n'est pas normal. Par contre, via ces dispositifs-là, on pourrait peut-être mieux accompagner des situations qui arrivent et ne pas juste être dans l'accompagnement médical et l'accompagnement privatif. Il y a toute cette idée de travailler en réseau, d'orienter des jeunes femmes qui décident de vivre des grossesses, de mieux les orienter pour leur permettre de construire des choses et ne pas se retrouver dans des situations de précarité d'urgence, parce que la précarité structurelle, malheureusement, elle est là.

Il y a donc cet aspect de précarité financière dans les rapports au soin qui a été notée, mais il y a aussi tous les aspects de solitudes qui sont vécus par ces femmes et qui jouent sur la santé et la santé mentale. Ce sont des choses dont on entend beaucoup parler. Derrière les problèmes de santé mentale, ce ne sont pas juste des pathologies, c'est aussi un vécu d'isolement, d'exclusion, de solitude des personnes. Il y a peut-être des choses à faire en termes de renforcement de certaines politiques, de sensibilisation de certains acteurs et développer auprès d'acteurs spécifiques, de projets globaux

intéressants.

Je terminerai avec ce dont les femmes ont besoin dans ces situations-là. Martin Wagner en a déjà parlé et a réalisé une recherche sur la situation des femmes monoparentales à Bruxelles. Il avait fort pointé l'importance d'avoir des politiques et des services adaptés. Il dit: « les femmes qui peuvent compter sur des services, au sens large du terme, adaptés à leur situation s'en sortent beaucoup mieux que les autres ». Par là, on entend des questions de mobilité, de logement, d'accueil des enfants, et cetera. Elles s'en sortent vraiment beaucoup mieux. C'est un incontournable, il faut miser sur ce genre d'interventions pour soutenir les femmes qui sont dans ces situations.

Par rapport à cela, il faut absolument avoir une vision dynamique de ce public et de ces femmes-là, en particulier quand elles sont jeunes. Ce que l'on espère pour elles, c'est qu'elles puissent, par leur parcours de vie, passer par d'autres étapes, d'autres choses dans leur vie. C'est du travail qui est toujours à renouveler, car c'est un nouveau public, des nouvelles femmes qui arrivent; il faut évoluer avec ces réalités, ce changement et cette dynamique.

Voilà ce que je voulais dire sur le sujet. Je suis à votre disposition pour toute question.

#### *Échange de vues*

**Mme la Présidente.** - Je remercie Mme de Wandeler pour cet exposé. C'est très intéressant parce que vous apportez chacune une dimension un peu différente. Cela nous permet d'avancer avec tous ces aspects. Vous avez apporté, Mme de Wandeler, cette dimension psychologique, cette dimension de vécu – comme vous l'appellez – et je crois qu'il ne faut pas oublier que le mental et la forme psychique et physique de ces femmes ou de ces jeunes hommes est extrêmement importante.

Vous avez toutes abordé l'aspect précarité qui est intimement lié avec ces situations de familles monoparentales. C'est vrai qu'aujourd'hui on est fort dans la théorie; on en a besoin, mais sachez que le ministre Prévot est actuellement activement en train de travailler sur la thématique des familles monoparentales. C'est pour cela que l'on travaille en parallèle sur la théorie. Vous avez apporté plein d'aspects nouveaux au débat et toute une série de recommandations, ce qui est toujours très utile. Et même si on en a déjà entendues, même si le ministre Prévot s'est déjà renseigné, je pense que l'on fait encore un travail en parallèle pour l'aider au maximum dans ses démarches et les pousser le plus loin possible.

Je vous remercie toutes les quatre pour votre présence et pour vos exposés.

On peut maintenant passer à la séance de questions-réponses.

La parole est à Mme Moucheron

**Mme Moucheron** (cdH). - Merci à toutes les quatre pour vos présentations. C'est vrai qu'il y a des choses qui se recoupent, mais il y a des choses qui sont spécifiques. Je vous remercie d'avoir adapté vos interventions en fonction de ce qui avait déjà été présenté.

Je reviens sur le rapport qui date déjà de 2006. Ce sont des choses que vous avez déjà dû dire et redire. J'entends aussi la volonté, maintenant, de trouver des solutions et de s'engager. Comme vient de le rappeler la présidente, il est vrai que l'on a déjà reçu M. le Ministre Prévot, il y a 15 jours ou un mois déjà, qui est bien conscient d'un grand nombre de vos revendications et qui avance sur un plan, très concrètement.

Pour faire ainsi écho à votre souci en matière de transversalité, j'ai été attentive au principe de ne pas s'arrêter aux limites et aux frontières de la Wallonie, mais de voir cela sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a un lien qui s'est créé entre les deux ministres qui en ont la responsabilité, en matière d'égalité des chances. C'est déjà un pas en avant. Ce n'était pas forcément toujours le cas.

Par ailleurs, en ce qui me concerne, je suis dans la commission de la petite enfance, de la culture, de l'enseignement, qui sont des problèmes tout à fait liés à la situation des femmes précarisées, mais de l'ensemble des femmes, de façon générale.

Je voudrais peut-être revenir sur l'aide et quelque chose que j'ai entendu systématiquement: c'est la façon dont on entrevoit les situations et d'arrêter de mettre des gens dans des cases et sous des statuts, mais de prendre en compte la situation réelle. C'est dans la présentation des Femmes prévoyantes socialistes où l'on disait qu'il est difficile de définir une famille monoparentale. En effet, tout le monde est différent, vit des choses différentes et il faut arrêter d'essayer de caser cela. Je vous rejoins sur ce point. Arrêtons de caser les gens selon des statuts, mais bien de voir la réalité de leur situation, ce qui faciliterait, ce qui permettrait d'adapter l'aide que l'on peut leur apporter le plus justement possible. Tout le monde n'a pas forcément besoin du même montant. Une maman qui veut avoir accès à un emploi, c'est peut-être simplement une place dans une crèche qu'il lui faut dans l'immédiat. Il faut donc adapter une réponse à une situation particulière.

Au niveau de l'accès à l'emploi, je suis toujours étonnée du taux de réussite des femmes à l'école, à l'université, dans l'ensemble de leur parcours et leur formation et, in fine, du peu de taux de femmes dans les entreprises, dans les postes à responsabilité, surtout, parce qu'il y a beaucoup de secrétaires, mais il y a peu

de chefs d'entreprise. Cela m'interpelle, bien que, effectivement, si l'on voit la façon dont la société a toujours cette image par rapport à la femme... Je ne cible personne, car je pense que l'on est tous dans cette situation. J'ai vu encore une sortie de Mme la Ministre Simonis qui disait qu'il fallait arrêter de mettre les enfants dans des carcans en offrant un fer à repasser à une petite fille et un camion de pompiers à un garçon. C'est peut-être un cliché, mais cela commence par là. À partir du moment où on leur laisse, à l'un comme à l'autre, le champ de tous les possibles, on envisagera les choses différemment.

Ce qui est fondamental, c'est l'accès à l'emploi. C'est un levier pour l'autonomie. Je pense que, effectivement, le premier souhait d'une jeune femme, c'est l'autonomie, même si dans la priorité des importances, la famille est au cœur de ce qu'elle souhaite voir le plus réussi. Cependant, son premier souhait est d'être autonome et l'accès à l'emploi est fondamental. La première chose à faire est d'éviter les pièges. Il faut qu'en allant travailler, on ait un avantage financier réel dans les situations.

Il y a, ici, déjà le principe de l'a-gender qui va être appliqué. Cela va déjà permettre d'essayer de ne pas prendre des décisions qui pourraient encore aggraver la situation. Ici, on va réfléchir à améliorer les choses et, si on peut déjà ne pas les empirer, je pense que ce serait un bon pas en avant. En effet, on voit des décisions qui sont prises et qui sont particulièrement pénalisantes pour les femmes.

Un point que j'aimerais remettre et que l'on a évoqué, c'est la responsabilisation des pères, dans les situations. Il est vrai que l'on parle de la responsabilisation des pouvoirs publics qui est là et qui doit faire son rôle et prendre en compte, mais je pense qu'il est important aussi, dans notre société... C'est encore une histoire d'image. J'étais interpellée par ce que vous disiez au niveau des familles qui ont plusieurs enfants et elles vont plus facilement aider leur fils en situation de monoparentalité que leur fille, parce qu'une fille se débrouille bien mieux toute seule que son garçon. Ce sont des choses que l'on reproduit et des réflexes que l'on a. Il ne faut pas oublier de responsabiliser les pères. C'est important pour l'avenir de la situation de la femme.

Je serais intéressée d'avoir l'ensemble de vos propositions et recommandations dont on verra concrètement ce que l'on fera, juste après nos débats.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - J'avais une question pour vous quatre, avoir le point de vue des unes et des autres.

Je ne vais pas développer mon point de vue, je le dirai après. Il y a un sujet qui n'a pas été abordé : la

situation spécifique des femmes en migration et des jeunes femmes issues de la migration. Y a-t-il, là, un éclairage particulier que vous pourriez faire avant d'aller plus loin ?

**Mme Mahy**, Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté. - Je vais répondre rapidement et laisser la parole aux autres.

Au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, on n'a pas de contenu qui porte sur les jeunes femmes en migration, si ce n'est les MENA – l'accueil de jeunes mineurs non accompagnés – où il y a des acteurs au Réseau. On a plutôt des éléments de réflexion par rapport aux femmes migrantes en statut compliqué, singulièrement les femmes en situation illégale, et cetera.

Les éléments que l'on a le plus aujourd'hui – et je peux les mettre dans la note, si vous le voulez – sont des éléments problématiques, comme le statut, évidemment, mais sont très fort liés à la santé des femmes et de leurs enfants, la santé liée à l'accès à la nourriture, à la qualité alimentaire, mais aussi à l'aide médicale urgente rendue difficile, le mécanisme de la carte MediPrima qui a organisé une forme d'automatisation, en quelque sorte, de l'accès à la santé pour les personnes sans papier, mais qui a ses effets pervers et qui exclut certaines femmes de tout droit à la santé.

Auparavant, quand l'aide à la santé passait par le CPAS et remontait au Fédéral pour être vérifiée, il y avait quand même une intervention du CPAS et, éventuellement, le Fédéral n'acceptait pas. Aujourd'hui, avec la carte, le Fédéral peut refuser l'aide. On a des témoignages qui émanent de l'ONE, de maisons médicales, et cetera, qui font que, depuis l'existence de la carte, s'il y a des choses qui se sont améliorées pour certains, il y a des gens qui se font jeter complètement du droit à l'accès à la santé, de façon immédiate. C'est problématique.

On peut se poser la question de savoir comment peut-il se faire que, dans un pays, des gens soient complètement jetés du droit à la santé, notamment de l'aide médicale urgente. On est, au niveau fédéral, sur le plan de la prise de décision, mais cela mérite de se poser la question, même dans le choix des CPAS. Que fait-on avec ces gens-là ? Les personnes nous en parlaient, singulièrement pour des femmes enceintes et le suivi de grossesse, et cetera, qui ne seraient plus prises en charge.

C'est pour ne prendre que par une porte et pour dire que c'est une question judicieuse de se dire « Et les femmes migrantes ? ». Par contre, on ne saura pas apporter quelque chose dans ce que l'on a sur les jeunes femmes migrantes, si ce n'est le contexte des MENA, de façon générale. Sinon, on peut apporter d'autres éléments.

**Mme la Présidente.** - Effectivement, à la présentation du plan *Gender Mainstreaming*, on a eu un témoignage intéressant, à ce niveau, d'une femme qui est venue dénoncer les conditions de ces migrantes qui souffraient énormément et qui étaient en première ligne de ces souffrances.

La parole est à Mme Mahy.

**Mme Mahy**, Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté. - Si vous voulez interagir davantage et aller sur le terrain, mais il faut parfois se donner l'opportunité d'aller rencontrer deux ou trois projets ensemble, localisés dans un des projets par exemple, et avoir des facettes, sans prêcher du tout pour une chapelle de projets. Cette articulation logement-formation-projet de vie avec enfants, cela vaut la peine d'aller voir. Mais vous en connaissez peut-être. C'est une suggestion.

**Mme la Présidente.** - Merci pour vos suggestions et votre présence. Nous vous libérons maintenant.

Madame Xhaufaire, vous vouliez aussi répondre à la question Mme Ryckmans.

La parole est à Mme Xhaufaire.

**Mme Xhaufaire**, chargée de mission auprès de la Fédération des CPAS. - Comme cela a été dit, les CPAS travaillent sur toutes les questions de MediPrimo, d'accès à la santé et des MENA également. Dans les CPAS, il y a aussi les dispositifs « initiative locale d'accueil ».

Par contre, à ma connaissance, on n'a pas d'élément chiffré à vous apporter en prenant le focus spécifique des femmes célibataires ou des jeunes parents célibataires en particulier.

À la fédération, on mène des travaux sur toutes les questions d'interculturalité. On a effectivement des réflexions sur ce public étranger spécifique, en tout cas pas sous l'angle des parents. On voit bien toutes les difficultés que la question de l'immigration peut apporter. Un souci par rapport à nos CPAS, c'est toute la question du décodage culturel entre ces personnes et les travailleurs sociaux. Nous développons des formations à cet effet, mais au niveau de ce focus particulier, je n'ai pas vraiment d'éléments à vous apporter.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme de Wandeler.

**Mme de Wandeler**, responsable du Bureau d'études de Vie Féminine. - Nous n'avons pas non plus de focus particulier, mais je voulais abonder dans le sens de Mme Mahy sur cette question de l'aide médicale urgente. Nous avons récemment mené une campagne sur ce sujet. Ces réalités-là nous sont arrivées. C'est assez interpellant, dans une société, que dans ce moment particulier et vulnérable dans la vie d'une femme –

qu'elle soit en couple ou pas en couple – que certains obstacles arrivent dans ce droit à la santé de mettre au monde un enfant dans des conditions dignes. Il y a des choses qui sont assez graves.

Lors d'une de nos semaines d'étude, on a eu l'occasion de rencontrer une sage-femme qui travaille à l'hôpital Saint-Pierre, qui nous a aussi fait des témoignages de choses qui se passaient pour des femmes migrantes. Elle témoignait notamment de cette difficulté de dialogue culturel ou interculturel, mais aussi de la question de la précarité. Par exemple, ces femmes font pas mal appel à des structures qui sont libres, non payantes, comme l'ONE, mais toutes les structures ne sont pas en capacité de recevoir ce décalage culturel. Il y a donc parfois des choses difficiles qui se passent.

Il y a tout l'aspect « laisse-t-on entrer quelqu'un chez soi quand on vit dans un logement insalubre, chez un marchand de sommeil », avec toutes les angoisses liées à « va-t-on me prendre mon enfant ? ». Cela veut dire que cela pousse parfois les personnes dans l'invisibilité la plus totale, avec les risques que cela comporte pour la santé de la mère et de l'enfant.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Hibo.

**Mme Hibo**, chargée d'études et de projets auprès des Femmes prévoyantes socialistes. - Je veux juste dire que, du point de vue dans lequel j'ai travaillé, c'est-à-dire statistiques et mutualistes, on n'a malheureusement pas de données sur les femmes migrantes, puisque l'on ne sait pas retracer la nationalité d'origine. C'est une question qui nous est souvent posée.

Par contre, sur le terrain, je pense que l'on aura des éléments de réponse. Je vous remercie dès lors pour votre question parce que je pense que je vais aller faire un tour sur le terrain. Je vous donnerai éventuellement le fruit de la réflexion.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Maintenant que l'on a un peu plus de temps, je voulais expliquer pourquoi je posais la question parce que vous parlez d'écolage culturel. La grossesse est vécue différemment : j'ai une longue expérience en Afrique et on ne va pas du tout parler de sa grossesse de la manière qu'ici. Ici, on va annoncer en général comme un événement relativement positif et heureux ; pas toujours, il faut éviter. En Afrique, on ne parle pas de la grossesse parce qu'elle est dangereuse à annoncer. Donc on va la taire, on va la cacher pendant un temps important, ce qui risque de mettre en danger parce qu'elles ne sont pas prises en charge de manière adéquate, il n'y a pas de suivis médicaux et cela a des conséquences pour les enfants.

La deuxième chose, c'est le risque que l'on a en situation d'expulsion. Là, on a peut-être un effet auquel



on ne s'attendait pas, mais qui est maintenant peut-être un peu plus connu, qui est l'effet du « bébé papiers ». C'est le fait d'avoir une grossesse qui va permettre de rester dans une situation où on n'est pas en règle par rapport à un risque d'expulsion. Un enfant est conçu dans ce but ou, en tout cas, avec derrière la tête l'espoir de rester. Ce n'est pas un enfant fait pour cela, mais il y a cette stratégie, cette ruse – une ruse comme une autre – qui est très interpellante : comment se construit la relation par rapport au bébé, par rapport au géniteur, au père ? Cela pose beaucoup de questions pour les femmes et pour les enfants auxquels, jusqu'à présent, nos politiques ne sont pas encore assez attentives, sensibles. Il faut voir comment on peut organiser les choses de manière beaucoup plus positive pour tous les acteurs en présence.

**Mme la Présidente.** - Merci, Madame Ryckmans.

*(Mme Baltus-Möres, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Lambelin.

**Mme Lambelin (PS).** - Je vais rebondir en tant qu'ancienne présidente de CPAS. C'est une situation dont j'ai été témoin, d'« enfants-outils », si je puis dire, qui ne sont pas pour autant mis en procédure d'adoption et qui sont en attente dans des institutions comme l'ONE. C'est malheureux, c'est vrai que cette problématique existe et on n'en parle pas assez.

*(Mme Lambelin, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - Madame Baltus-Möres, vous vouliez ajouter un élément ou poser une question ?

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Je souhaite, en effet, poser quelques questions, mais aussi faire plusieurs commentaires.

Tout d'abord, je vous remercie pour toutes vos informations très précieuses et intéressantes. Tout le monde a remarqué que c'est vraiment une matière éminemment transversale.

Madame de Wandeler, vous avez dit qu'il n'y a pas une recette miracle. Je suis totalement d'accord avec vous, mais je pense quand même que, dans la lutte contre la pauvreté, il y a parfois aussi des remèdes institutionnels. Par exemple, de fusionner la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'investir l'argent ainsi épargné dans l'enseignement et la formation.

*(Rires)*

Comme cela, vous avez moins de bureaucratie, moins de flou pour les citoyens et beaucoup plus d'argent pour la formation. Donc cela serait vraiment un

remède ; on en a parlé ce matin.

Concernant les places d'accueil, vous aviez parlé des pièges à l'emploi qu'il faut éviter. C'est vraiment un thème très important, pas seulement pour la petite enfance, mais pour l'enfance en général. Là, il manque peut-être encore des visions. Vous le savez, dans quelques pays scandinaves il y a des crèches ouvertes 24 heures sur 24, sept jours sur sept pour tous les travailleurs, par exemple, avec des horaires décalés. On ne peut imaginer cela en Belgique, mais ce serait un rêve. Il faut agir ici, on a le plan Cigogne, on a beaucoup de plans, mais en réalité, il y a toujours un grand manque. La ministre compétente est aussi au courant ; j'espère donc que l'on va avoir des résultats assez vite dans cette matière.

J'ai beaucoup apprécié que vous parliez des jeunes parents célibataires précarisés, parfois aussi des familles monoparentales, mais moi, je préfère beaucoup plus l'autre notion, parce que, d'abord, vous le savez peut-être, mais il y a un grand débat en France, aussi, sur cette notion. Mme Hibo, vous l'avez expliqué aussi, mais je soutiens que ce n'est pas le terme juste. Les statistiques peuvent être faussées.

Pour cela, je voudrais vous poser la question de savoir si l'on ne pourrait pas changer ce terme et parler des mères/pères célibataires, mères/pères divorcés ou, plutôt comme ici, les parents célibataires précarisés. Je pense que ce dernier est le terme le plus juste.

Ici, nous sommes dans le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Il ne faut jamais oublier qu'il y a aussi des pères célibataires ou divorcés. Pour eux aussi, il faut trouver des mesures adéquates. Je pense que les hommes concernés ont parfois des problèmes encore plus graves que les femmes. Cela existe aussi et il ne faut pas les oublier.

La monoparentalité – si on utilise ce terme – en milieu urbain ou rural, ce n'est pas toujours le même combat. Vous le savez, je pense. Vous voyez de quoi je parle. Là aussi, il faut des mesures adéquates, mais la même énergie et les mêmes efforts que l'on doit faire. Il y a parfois des mesures spécifiques et adaptées qui doivent être prises, au cas par cas.

Il nous faut aussi appliquer une politique juste en matière d'égalité homme/femme, de manière globale, en comprenant cette égalité dans son entièreté : culturelle, sociétale, démographique, et cetera. Nous ne devons pas enfermer les femmes dans ce piège à l'épanouissement où, par exemple, le fait d'avoir un travail est un inconvénient plutôt qu'un avantage ; ce qui renforce le concept de « plancher collant », concept canadien, qui bloque leur carrière, notamment à cause des inégalités économiques.

Nous ne pouvons pas contourner les stéréotypes culturels ou de mentalités et autres clichés endurés par

les femmes en général, en situation de précarité ou pas. Les femmes et les hommes doivent avoir la possibilité de faire ce qu'ils souhaitent et désirent en matière de carrière professionnelle : rester au foyer, trois quarts temps ou temps plein. À l'heure actuelle, ni les femmes ni les hommes n'ont cette possibilité. Il y a donc une difficulté à concilier la vie professionnelle ou la vie privée ; ce qui renforce le concept de « plafond de verre » qui les retient dans les fonctions moins élevées.

Quand on parle de l'accueil extrascolaire, de garderie d'enfants, de places d'accueil pour l'enfance, ce n'est pas seulement important pour les personnes précarisées, mais je pense que cela aiderait tout le monde. C'est aussi quelque chose que l'on doit prendre en compte.

Finalement, il faut comprendre que la diversité des genres peut et doit être un atout compétitif, surtout dans le monde du travail. Il y a toujours des chances, il faut juste creuser pour les trouver, mais il y a des perspectives, je pense.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je voudrais faire encore une intervention sur le fond. Globalement, je trouve intéressantes toutes les recommandations que vous avez pu élaborer.

Il est vrai que l'on est vraiment devant une difficulté qui est la superposition des pouvoirs et des autorités, parce que même dans les recommandations que vous avez évoquées, il y en a qui sont du ressort du Fédéral, du ressort de la Communauté française, du ressort de la Région wallonne. On essaie, mais ce n'est pas évident, d'interpeller les uns, les autres, les responsabilités respectives des différents ministres. L'articulation entre les politiques, vraiment, c'est un souci constant.

Il n'y a pas de lieu pour discuter de l'ensemble de ces politiques d'un point de vue « genres ». On essaie et on vient, comme je vous le disais, de sortir le premier rapport d'informations au Sénat. Une des recommandations, en termes de mécanismes institutionnels, le dernier domaine d'actions de Pékin, c'est d'avoir un Comité interministériel sur des questions de « genres », afin que les différents plans d'action « genres » soient articulés et cohérents ou au moins que les politiques respectives ne soient pas contradictoires ou n'aient pas des effets qui creusent les écarts ou les différences entre Régions et Communautés, de part et d'autre du pays, y compris la Communauté germanophone.

C'est vraiment un souci, parce que l'on parle de cohérence et de l'importance d'avoir une approche globale. Pour un cadre bien spécifique qui est la situation des jeunes familles monoparentales, pas toutes les familles monoparentales, mais celles qui sont en situation de précarité, on essaie de voir comment agir et

on se retrouve déjà avec des tas d'éléments complètement éclatés.

Il est important de mettre le chantier très vite sur ces mécanismes-là, tout en proposant, comme vous le faites, et en reprenant autant que possible, une série de recommandations concrètes, afin que les positions que les ministres peuvent prendre ou que nous pouvons amener, avec nos résolutions, aillent dans le sens d'une meilleure prise en charge, d'une plus grande écoute du terrain, de l'appui aux travailleurs et à l'ensemble du secteur – mouvements féminins, associatifs et travailleurs médico-sociaux – qui sont en charge de ces questions-là sur le terrain, concrètement.

En tout cas, je voulais vous remercier aussi.

**Mme la Présidente.** - S'il n'y a plus d'interventions, merci beaucoup, encore une fois, pour vos exposés.

En tout cas, je suis certaine que cela nous éclairera sur la méthode que nous allons utiliser pour aider le ministre à mettre en place ces politiques en matière d'égalité des genres.

Il va de soi que vous serez informées, aussi, des démarches que nous ferons par la suite, en matière de monoparentalité, mais pourquoi pas, également, sur le reste.

Des contacts sont pris, de toute façon. Puis-je juste vous demander si vous avez la possibilité d'envoyer vos exposés à Mme Lebrun. De cette manière, nous aurons toutes les informations nécessaires pour la suite.

Je vous remercie, une fois encore.

*Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX** *(Suite)*

**Mme la Présidente.** - Quant à la suite à réserver aux travaux du Comité, je propose que les rapports du Comité soient transmis à M. le Ministre et que des visites soient organisées.

La parole est à Mme Moucheron.

**Mme Moucheron** (cdH). - Après la 3<sup>e</sup> réunion consacrée aux auditions, le Comité pourrait en effet solliciter la Conférence des présidents afin d'inscrire un débat en séance.

Des visites de terrain pourraient également être

organisées.

**Mme la Présidente.** - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 8 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR  
Mme Cécile de Wandeler, responsable du Bureau d'études de Vie féminine  
Mme Sarah Hibo, chargée d'études et de projets auprès des Femmes prévoyantes socialistes  
Mme Anne Lambelin, Présidente  
M. Bruno Lefebvre, PS  
Mme Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté  
Mme Savine Moucheron, cdH  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Sandrine Xhaufaire, chargée de mission auprès de la Fédération des CPAS



## ABRÉVIATIONS COURANTES

AMO	services d'aide en milieu ouvert / Accueil et Accompagnement des Jeunes en Milieu Ouvert
APL	association de promotion du logement
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWEHF	Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes
EWETA	Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté ASBL
GABS	Groupe Animation de la Basse-Sambre ASBL
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MENA	mineur étranger non accompagné
O.N.E.	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONEM	Office national de l'emploi
PMS	psycho-médico social
RIS	revenu d'intégration sociale
SDF	Sans Domicile Fixe
SECAL	Service des créances alimentaires
SLSP	sociétés de logement de service public de la Région wallonne
UNISOC	organisation interprofessionnelle des employeurs du secteur à profit social